

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
1. INTRODUCTION.....	4
2. DEFINITIONS DES CONCEPTS	6
2.1. Le Concept de pauvreté.	6
2.2. le concept de vulnérabilité.	7
2.2.1. DEFINITION DE LA VULNERABILITE.....	8
2.2.2. LES CAUSES IMMEDIATES DE LA VULNERABILITE AU BURKINA FASO	9
3. TYPOLOGIE DES RISQUES AU BURKINA FASO.....	12
3.1. Les risques covariants au Burkina Faso.....	14
3.2. Les risques idiosyncrasiques au Burkina faso	15
3.3. Les causes profondes de la vulnérabilité au Burkina Faso(Ou Root Causes).....	15
3.3.1. LA VULNERABILITE A LA PAUVRETE MONETAIRE (VOIR GRAPHIQUE P.18)	16
3.3.2. LA VULNERABILITE A LA PAUVRETE DES CONDITIONS DE VIE (VOIR GRAPHIQUE P.19)	16
3.3.3. LA VULNERABILITE A LA PAUVRETE DE CAPACITES (VOIR GRAPHIQUE P.20)	16
3.3.4. LA VULNERABILITE A LA PAUVRETE HUMAINE (VOIR GRAPHIQUE P.21)	17
4. MESURE DE LA VULNERABILITE	22
4.1. une méthode d’estimation.....	22
4.2. Analyse des resultats obtenus	24
4.2.1. INCIDENCE DE LA VULNERABILITE A LA PAUVRETE AU BURKINA	24
4.2.2. VULNERABILITE PAR MILIEU DE RESIDENCE	25
4.2.3. VULNERABILITE PAR NIVEAU D’EDUCATION.....	25
4.2.4. VULNERABILITE PAR GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES	26
4.2.5. VULNERABILITE PAR TYPE DE MENAGE	28
4.2.6. VULNERABILITE PAR REGION ECONOMIQUE	29
5. PROFIL DES GROUPES VULNERABLES.....	32
5.1. Les groupes socio-économiques très vulnérables.....	33
5.1.1. LES MENAGES D’AGRICULTEURS VIVRIERS	33
5.1.2. LES MENAGES D’AGRICULTEURS DE COTON.....	34
5.1.3. LES INACTIFS	35
5.2. Les groupes socio-économiques vulnérables	35
5.2.1. LES CHOMEURS (LES TRAVAILLEURS DEFLATES, LES JEUNES SANS EMPLOI ET LES AUTRES CHOMEURS)	35

5.2.2.	LES SALARIES DU SECTEUR NON STRUCTURE.....	36
5.2.3.	LES AIDES FAMILIAUX ET LES BENEVOLES	36
5.3.	Les autres groupes sociaux vulnérables	37
5.3.1.	LES MENAGES POLYGAMES	37
5.3.2.	LES MENAGES MONOGAMES	38
5.3.3.	LES FEMMES EN DANGER MORAL	38
5.3.4.	LES MENAGES DONT LE CHEF EST UNE FEMME(DE FACTO COMME DE JURE).....	39
5.3.5.	LES JEUNES EN SITUATION DIFFICILE	40
5.3.6.	LES PERSONNES HANDICAPEES	43
5.3.7.	LES VIEILLES PERSONNES ABANDONNEES	43
6.	STRATEGIES DE GESTION DE RISQUES.....	44
6.1.	Comment les individus et les familles font face aux risques.....	46
6.1.1.	LIMITER LES RISQUES PAR LA STRATEGIE DE PRODUCTION	46
6.1.2.	LIMITER LES RISQUES PAR LA DIVERSIFICATION DES SOURCES DE REVENUS.....	47
6.1.3.	LIMITER LES RISQUES PAR LA MIGRATION	48
6.1.4.	LIMITER LES RISQUES PAR UNE OPTIMISATION DE LA GESTION DES REVENUS ET DES ACTIFS FAMILIAUX.....	49
6.2.	Comment les communautés font face aux risques.....	49
6.3.	Que font les autorités face aux risques ?	50
6.3.1.	LES ACTIONS STRUCTURANTES DE L'ÉTAT POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE.....	51
6.3.1.1.	LE CADRE GENERAL.....	51
6.3.1.2.	LES SECTEURS CIBLES DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DU GOUVERNEMENT	52
6.3.1.2.1.	LE SECTEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE	53
6.3.1.2.2.	LES SECTEURS SOCIAUX	55
6.3.1.2.3.	LE SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT	59
6.3.1.2.4.	LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT	59
6.3.1.2.5.	L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES.....	60
6.3.1.2.6.	LA BONNE GOUVERNANCE.....	62
6.3.2.	LE DISPOSITIF PREVENTIF DE L'ÉTAT EN MATIERE DE PREVENTION DES RISQUES.....	63
7.	LES AXES STRUCTURANTS D'UNE POLITIQUE DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE A LA PAUVRETE AU BURKINA FASO.....	63
8.	BIBLIOGRAPHIE.....	66
9.	ANNEXES.....	67

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Principaux risques au Burkina Faso..... 13
- Tableau 2 : Calcul des incidences de vulnérabilité..... 24
- Tableau 3 : Hypothèses de calcul..... 30
- Tableau 4 : Incidences de la vulnérabilité par groupe..... 31
- Tableau 5 : Répartition des jeunes n'ayant pas de lien avec le CM..... 41
- Tableau 6 : Mécanismes de gestion des risques..... 45

Liste des graphiques

- Figure 1 : les différentes formes de la vulnérabilité et les causes..... 10
- Figure 2 : Vulnérabilité à la pauvreté monétaire et les causes..... 18
- Figure 3 : Vulnérabilité à la pauvreté des conditions de vie..... 19
- Figure 4 : Vulnérabilité à la pauvreté des capacités..... 20
- Figure 5 : Vulnérabilité à la pauvreté humaine..... 21
- Figure 6 : Pauvreté et vulnérabilité selon le niveau d'éducation..... 26
- Figure 7 : Vulnérabilité par groupe socio-économique..... 27
- Figure 8 : Vulnérabilité selon la situation matrimoniale..... 28
- Figure 9 : Vulnérabilité selon la région économique..... 29

Sigles et Abréviations

CONAGESE	: Conseil National de Gestion de l'Environnement
CONED	: Conseil National pour l'Environnement et le Développement
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DHD	: Développement Humain Durable
DOS	: Document d'Orientation Stratégique
ENSA	: Enquête Nationale de Statistiques Agricoles
FAARF	: Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FODECOL	: Fonds de Développement des Collectivités
FODECOM	: Fonds de Développement des Communes
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HIMO	: Haute Intensité de Main-d'Œuvre
PAGIRE	: Plan d'Action de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PANE	: Plan d'Action National de l'Environnement
PAPISE	: Plan d'Action et un Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PDDEB	: Plan Décennal de Développement de l'Education de Base
PDVM	: Programme de Développement des Villes Moyennes
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNAR.-TD	: Programme National d'Appui à la Réinsertion des Travailleurs Déflatés
PNB	: Produit National Brut
PNDS	: Plan National de Développement Sanitaire
PNGT	: Programme National de Gestion des Terroirs
PPTTE	: Pays Pauvres Très Endettés
PRPC	: Programme de Réduction de la Pauvreté au niveau Communal
PSO	: Plan stratégique Opérationnel
PSTP/HIMO	: Programme Spécial des Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'Œuvre
RAF	: Réforme Agraire et Foncière
SMIG	: Salaire Minimum Inter-professionnel Garanti
SNIS	: Système National d'Information Sanitaire
SOPROFA	: Société de Promotion Filières Agricoles

1. INTRODUCTION

Au cours de la dernière décennie, le Burkina Faso, à l'instar de nombreux pays en voie de développement, a mis en œuvre des politiques de réforme économique pour corriger les grands déséquilibres macroéconomiques et macro-financiers - (Programmes d'Ajustement Structurel à partir de 1991, dévaluation du franc CFA en 1994, etc.). Bien que la prise en compte de la dimension sociale de ces ajustements ait été une préoccupation des gouvernants ces réformes ont eu pour conséquence la détérioration des conditions de vie de bons nombres de ménages au Burkina Faso. En effet, les enquêtes prioritaires sur les conditions de vie des ménages réalisées en 1994 et en 1998 et les profils de pauvreté qu'elles ont permis d'élaborer, indiquent d'une part, qu'une bonne fraction de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté et d'autre part que le phénomène s'est légèrement accentuée (incidence de la pauvreté de 45,3% en 1998 contre 44,5% en 1994). Dans un tel contexte, la pauvreté dans sa complexité, loin d'être un phénomène résiduel devient un problème de préoccupation majeure. . Les résultats des enquêtes prioritaires quoique très riches en enseignements, ne permettent pas d'aborder de façon spécifique certains aspects de la pauvreté. La présente étude « Pauvreté et vulnérabilité » a donc pour objet de pallier cet état de fait. Elle constitue l'une des cinq (5) études spécifiques initiées en vue de cerner plus en profondeur le phénomène de la pauvreté décrit à partir des données de l'enquête prioritaire réalisée en 1998. La vulnérabilité des ménages (ou des individus) est une approche complémentaire qui pourrait contribuer à la révision du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

L'analyse de la pauvreté aborde plus spécifiquement le caractère multidimensionnel et surtout statique de celle-ci. Par contre, le thème de la vulnérabilité permet d'approcher la question de la pauvreté sous un angle dynamique et de répondre à certaines questions :

- La pauvreté est -elle chronique du fait qu'une plus grande partie de la population la vit pratiquement et la transmet à leur descendance ou bien,
- Est-elle passagère parce que beaucoup d'individus tombent dans la pauvreté et en sortent ?

En fait les conditions de vie des ménages ne sont pas statiques. Elles fluctuent beaucoup d'une saison à l'autre, d'un environnement à l'autre, etc.

La vulnérabilité est une notion dynamique qui prend en compte les stratégies d'adaptation et de changements socio-économiques du bien être des populations. Par conséquent, il n'est pas aisé de la

définir rigoureusement dans un environnement socio-économique en perpétuelle mutation (transformations écologique, économique, politique et sociale).

La présente étude vise tout d'abord à préciser les différentes définitions du concept de la vulnérabilité, puis à identifier les groupes vulnérables et les chocs auxquels ils font face (causes de leur vulnérabilité) aux fins de proposer des actions de réduction de la pauvreté. Ces actions seront complémentaires aux stratégies déjà développées par les individus, les ménages, les communautés et par l'Etat comme réponse aux chocs reçus.

La présente étude actualise et enrichit le contenu de l'étude réalisée par l'INSD en mars 1997 sur la « pauvreté et vulnérabilité au Burkina Faso ». Les aspects suivants ont été particulièrement améliorés :

- La mesure de la vulnérabilité par l'application d'un modèle théorique ;
- La détermination d'un seuil de vulnérabilité à la pauvreté monétaire pour l'ensemble du pays, par région, par milieu de résidence, par type de ménage et par groupes socioprofessionnels ;
- La formalisation d'un schéma d'analyse de causes à effet sur la vulnérabilité au Burkina Faso.

Malgré ces avancées significatives dans l'analyse sur la vulnérabilité à la pauvreté, force est de reconnaître que la problématique n'a été que partiellement appréhendée en raison du fait que le dispositif statistique actuel n'est pas totalement en phase avec les besoins d'une analyse multidimensionnelle et dynamique.

Les propositions de l'étude seront prises, dans ces conditions, comme une esquisse de solutions, étant entendu que la complexité de la question sur la vulnérabilité recommande une concertation élargie et productive de l'ensemble des acteurs du développement du pays.

2. DEFINITIONS DES CONCEPTS

2.1. LE CONCEPT DE PAUVRETE.

Bien que la pauvreté ne soit pas un phénomène nouveau, elle reste difficile à définir du fait de son caractère multidimensionnel. La définition la plus acceptée est celle d'une privation, tant physiologique que sociale, du bien-être de l'être humain. Cette définition porte sur les deux dimensions de la pauvreté : la dimension physiologique (pauvreté économique) et la dimension sociale (pauvreté humaine).

La dimension économique de la pauvreté comprend trois formes¹ : la pauvreté monétaire, la pauvreté des conditions de vie ou « d'existence » et la pauvreté de potentialité ou de « capacités ».

- * **La pauvreté monétaire** exprime un aspect de niveau de vie et résulte d'une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante (expression d'un niveau de bien-être trop faible). Sa mesure s'appuie soit sur le revenu, soit sur la consommation², traduite en valeur monétaire. On définit un seuil monétaire en deçà duquel on est considéré comme pauvre, et l'on comptabilise le nombre de pauvres par référence à ce seuil (ligne de pauvreté). Ce seuil peut être estimé soit à partir du revenu, très variable, soit de la consommation plus stable dans le temps.

- * **La pauvreté des conditions de vie ou « d'existence »**. La pauvreté est dans ce cas perçue dans sa dimension d'exclusion par rapport à un certain mode de vie matériel et culturel, résultant de l'impossibilité de satisfaire aux besoins essentiels. L'analyse est élargie à l'ensemble des besoins qui permettent de mener une vie décente dans une société donnée, ce qui renvoie à la notion d'intégration/exclusion sociale. Cette « pauvreté des conditions de vie » ou « pauvreté d'existence », vision plus « qualitative » de la pauvreté, traduit une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation (déséquilibre nutritionnel), à la santé (non-accès aux soins primaires), à l'éducation (non-scolarisation), au logement, etc.

¹ Jean-Luc Dubois, *Présentation des différentes formes de la pauvreté*, 1998, texte introductif à la journée des économistes de l'IRD 1998. On a également utilisé pour ces différentes définitions, *la note sur les différentes approches de la pauvreté de Sarah Marniesse (1999)*.

² C'est cette approche qui a été adoptée par l'INSD pour l'étude du profil de pauvreté au Burkina Faso.

- * **La pauvreté de potentialités ou de « capacités »** traduit le fait que l'on n'ait pas pu disposer des moyens (« différentes formes de capital ») qui auraient permis de se soustraire de la pauvreté, de vivre correctement et de mettre en valeur ses capacités individuelles. Cette insuffisante « accumulation de capital » engendre une mise en valeur insuffisante des capacités individuelles (Herpin et Verger 1998). Cette approche permet d'aborder la pauvreté à sa source en la considérant comme le résultat d'une incapacité à saisir les opportunités qui se présentent en raison d'un manque de capacités résultant d'une santé déficiente, d'une éducation insuffisante, de déséquilibres nutritionnels, etc. Dans une vision dynamique, on devient pauvre du fait de modifications dans le patrimoine, dans le capital humain (handicap) ou dans le capital social (exclusion ou rupture familiale).

- * Dans ce cadre de la **pauvreté humaine**, *la pauvreté est d'abord perçue comme une détérioration des liens qui attachent l'individu à une communauté de vie*. Cette pauvreté résulte de l'absence d'enfants ou de parents, de la présence de conflits et des risques d'exclusion du village ou de la communauté d'appartenance. L'exclusion liée à l'absence de droits sociaux est perçue dans certains pays, comme la forme de pauvreté la plus dure. Les relations sociales priment sur la possession de biens, et la cohésion sociale résulte de l'enchevêtrement de relations sociales exprimées en termes de droits individuels et d'obligations sociales.

Le rapport mondial sur le développement humain en 1997 a introduit le concept et l'indice de pauvreté humaine (Humain Poverty Index – HPI) pour réunir sous un seul indicateur les différentes dimensions de la privation dans l'existence. HPI donne une vue d'ensemble de la pauvreté dans une communauté déterminée, de l'ampleur des carences et du pourcentage de membres de cette communauté qui ne participent pas au progrès. Malgré tout, il faut rappeler que le concept de pauvreté humaine va bien au-delà de sa mesure, car il est extrêmement malaisé de réunir sous un indicateur unique et quantifiable tous les aspects du phénomène. Il est pratiquement impossible de mesurer et de quantifier, par exemple, l'absence de liberté politique, de sécurité personnelle ou de libre participation à la vie communautaire, ou encore, les conséquences de la détérioration de l'environnement.

2.2. LE CONCEPT DE VULNERABILITE.

Telle que définie et mesurée, la pauvreté est une notion statique. Elle est une mesure ex-post du bien-être d'un ménage. En revanche, la vulnérabilité telle que précisée ci-après est une mesure future (prévisionnelle) du bien-être d'un ménage.

2.2.1. DEFINITION DE LA VULNERABILITE

La vulnérabilité est la probabilité actuelle de pénurie dans le futur. Un individu, un ménage ou une communauté est vulnérable lorsqu'il est prédisposé à certains inconvénients, exposé à des chocs, des pertes, des échecs, des risques. Le risque³ désignant des événements incertains qui peuvent affecter le niveau de vie, comme la maladie, la vieillesse, les pertes de récolte, le chômage, la sécheresse ou les risques liés aux actions d'autres personnes ou aux décisions politiques.

Pour une définition opérationnelle, on dira que la vulnérabilité d'un ménage, d'un individu ou d'une communauté, quel que soit son niveau de richesse, est la probabilité que celui-ci trouve sa situation ou ses conditions de vie se dégrader dans le futur face aux fluctuations de la vie (risques et chocs).

Les différentes idées au sujet de la définition de la vulnérabilité trouvées dans la littérature (Alwang et al (2001)) fournissent un examen critique des concepts répandus dans les disciplines telles que les sciences économiques, l'anthropologie, la sociologie, la santé publique, etc. En général, il y a un certain consensus à affirmer que la vulnérabilité est mieux définie relativement à un certain repère de mal-être (Alwang et autres (2001)). Ainsi, en tenant compte des différentes définitions de la pauvreté (ci-dessus énoncées), il serait intéressant d'envisager les dimensions suivantes de la vulnérabilité :

- *la vulnérabilité à la pauvreté monétaire* ; elle désigne le risque que le ménage tombe dans la pauvreté du fait d'un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté.
- *la vulnérabilité à la pauvreté des conditions de vie* ; cette forme de vulnérabilité est traduite par le risque d'être exclu d'un certain mode de vie matériel et culturel. On peut dans ce cadre considérer la vulnérabilité à l'analphabétisme, la vulnérabilité à la mortalité infantile et juvénile ou aux complications de grossesses, ou à la malnutrition, etc.
- *la vulnérabilité à la pauvreté de potentialité ou de capacités* : dans ce cas, un ménage, un individu ou une communauté est vulnérable s'il n'a pas la capacité de réaliser les ajustements nécessaires pour protéger son bien-être lorsqu'il est exposé à des chocs ou des événements externes défavorables. La capacité des ménages, individus ou communautés à éviter ou réduire la vulnérabilité dépend non seulement des ressources dont ils disposent initialement, mais aussi de l'accessibilité et de leur aptitude à utiliser efficacement ces ressources pour obtenir un revenu, de la nourriture ou d'autres choses

³ Un risque est un danger, un inconvénient plus ou moins probable auquel on est exposé.

essentielles. Pour Sen, les « capacités⁴ » de l'individu se compose d'une part du **capital financier, du capital physique, du capital humain, et du capital social**, et d'autre part, des **caractéristiques personnelles et des opportunités sociales** (voir encadré 1). Cette approche met l'accent sur la manière la plus efficiente de réduire la pauvreté en améliorant les « capacités » des individus à long terme. L'approche de Sen peut être traduite schématiquement par une relation entre la vulnérabilité, le risque encouru par les ménages et les individus ainsi que leur capacité de réaction face à l'agression (« capacités »), pour tenir le coup face aux effets négatifs du changement. Cette relation⁵ entre vulnérabilité, risques et capacités, peut donc se traduire ainsi par l'équation suivante :

$$\text{vulnérabilité} = \frac{\text{risque}}{\text{capacité}}$$

D'une manière générale elle traduit le fait que plus un individu s'expose à une multitude de risques, plus il est vulnérable ; et plus il a un niveau élevé de « capacités », moins il est vulnérable. Autrement dit, un individu ou un ménage aura un coefficient de vulnérabilité plus faible si face aux mêmes risques, son stock de capacités lui permet de résister. Par contre, son coefficient de vulnérabilité sera élevé si son stock de capacités est trop faible pour lui permettre de réaliser des ajustements nécessaires pour protéger son bien être.

- *la vulnérabilité à la pauvreté humaine*. L'individu ou le ménage est exposé à la perte de son identité sociale, culturelle et politique et ne sera pas à mesure de la recouvrir. Elle désigne une privation dans le futur des droits sociaux, civiques et l'impossibilité de mener des activités politique, syndicale et culturelle pour défendre sa situation économique et sociale.

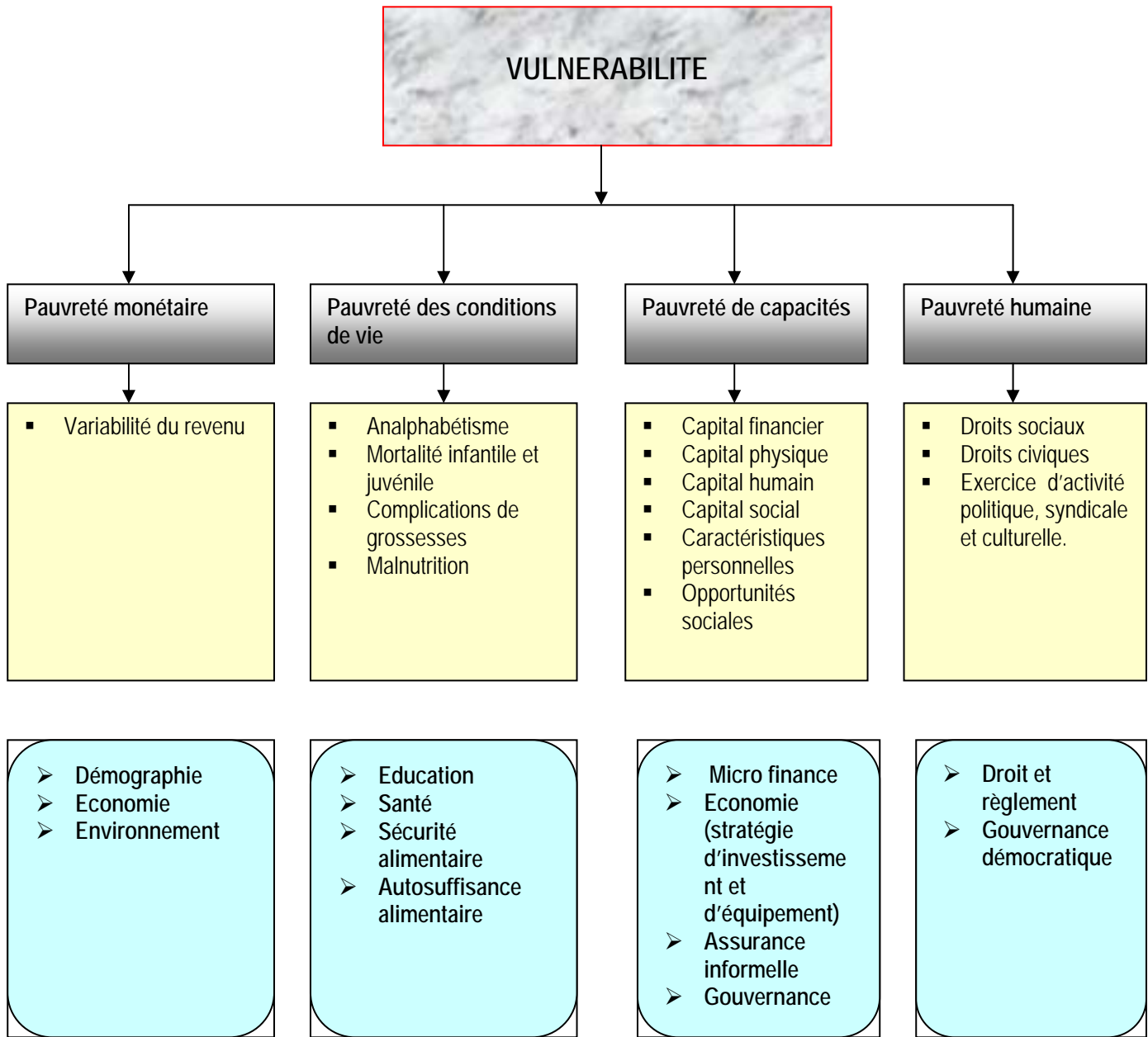
2.2.2. LES CAUSES IMMEDIATES DE LA VULNERABILITE AU BURKINA FASO

En rapport avec les définitions précédentes, le schéma fournit pour chaque type de vulnérabilité les causes immédiates qui sont à la base de la manifestation du phénomène. En dessous de ces causes, une liste des secteurs d'activités ou des domaines liés à ces facteurs de risques est donnée. Il n'est retenu que les secteurs principaux.

⁴ Traduction littérale du mot anglais capabilities qui désigne l'ensemble des capacités d'un individu, de ses caractéristiques personnelles et des opportunités sociales dont il peut jouir.

⁵ Relation utilisée par Sophie Rousseau (C3ED, UVSQ), article sur Capabilités, risque et Vulnérabilité.

Figure 1 : Les différentes formes de vulnérabilité et les causes.



Encadré 1 : Définitions des composants de la notion de « capacité »

Le **capital financier** est une réserve de valeur matérialisée par l'ensemble des ressources provenant de l'épargne ou de l'emprunt qui facilite les dépenses productives (achat d'équipements et de matériels productifs), dépenses de nourriture, d'éducation, de santé, d'habillement, de logement. Face à des chocs externes inattendus, cette réserve s'elle existe servira à rétablir l'équilibre en empêchant une détérioration des conditions de vie du ménage.

Le **capital physique** est l'ensemble des actifs productifs (les outils, l'équipement, le bétail, etc.) des actifs ménagers (appareils ménagers, logement, vêtements, vélos, bijoux) et des stocks détenus par les ménages. Un ménage qui n'en détient pas suffisamment est vulnérable lorsqu' une situation inattendue venait à déséquilibrer son niveau de vie. Par contre un ménage qui a du bétail peut en prélever pour la vente en période de soudure et sera moins vulnérable.

Le **capital humain** désigne l'ensemble des ressources personnelles productives économiquement, ces ressources peuvent s'accroître en réalisant des dépenses d'éducation, de formations professionnelles, de santé, d'alimentation, de logement. Un enfant né dans de bonnes conditions qui a été scolarisé et qui a fait des études supérieures, dispose d'un capital humain plus important qu'un autre qui n'aurait pas bénéficié de toutes ces conditions.

Le **capital social** d'un individu est une ressource sociale provenant des relations culturelles, sociales avec d'autres individus capables d'influencer positivement la situation économique de cet individu. Ainsi, les solidarités sociales, ethniques ou familiales sont des facteurs de lutte contre la vulnérabilité et la pauvreté. A l'inverse, dépourvu de ces ressources, un ménage peut devenir très vulnérable et s'appauvrir surtout dans un pays comme le Burkina Faso où la sécurité sociale mise en place par l'Etat ne concerne que les travailleurs. Le capital social peut être assimilé à une assurance informelle permettant de se prémunir contre le risque.

Les caractéristiques personnelles : Les individus diffèrent de part leurs caractéristiques personnelles et de celles de leur environnement. Aussi, chaque individu a-t-il des traits de caractères propres, des facultés et des dons innés.

Les opportunités sociales sont les dispositions prises par la société en faveur de l'éducation, de la santé ou d'autres domaines d'activité et qui accroissent la liberté qu'ont les individus de vivre mieux, modifient la qualité de vie des populations et favorisent une participation plus effective aux activités économiques et politiques.

3. TYPOLOGIE DES RISQUES AU BURKINA FASO

Pour mieux comprendre les risques et définir des politiques appropriées, il est utile d'élaborer une typologie des risques et des chocs qui peuvent affecter les pauvres. Les risques peuvent être classés non seulement selon le niveau auquel ils se matérialisent (individu/ménage, communauté/région, pays), mais aussi selon leur caractère (naturel, sanitaire, social, économique, politique, environnemental, etc.).

Les chocs sont souvent classifiés sur la base de leur fréquence, de leur intensité, de leur caractère systémique (qui frappent plusieurs personnes ou ménages à la fois) ou idiosyncrasique (à caractère isolé) et de leur auto corrélation. Leurs effets sont souvent multidimensionnels. La durée et la gravité varient selon le type de choc. De manière plus explicite, les risques se manifestent :

- au niveau microéconomique, il s'agit des risques idiosyncrasiques ; c'est-à-dire les risques concernent les individus ou les ménages.
- au niveau mésoéconomique (Covariant), les risques caractérisent les divers groupes de population, tout un village, toute une communauté.
- Au niveau macro-économique (covariant), c'est à dire que les risques se manifestent à l'échelle d'un pays tout entier ou une région particulière.

Pour classer les principaux risques au Burkina Faso, l'étude a repris la catégorisation des risques effectuée par la Banque Mondiale dans son rapport sur le développement dans le monde 2000/2001. Toutefois, le contenu de chaque type de risque a été réactualisé sur la base des résultats de l'étude sur les risques sociaux et la vulnérabilité au Burkina Faso, complétés par des informations spécifiques issues de l'exploitation de documents généraux.

Cette compilation a permis d'élaborer le tableau suivant sur les principaux risques au Burkina Faso.

Tableau 1 : Les principaux risques au Burkina Faso

Type de risques	Idiosyncrasiques		Covariants	
	Risques affectant un individu ou un ménage (microéconomique)	Risques affectant des groupes de ménages et des communautés (mésoéconomique)	Risques affectant des régions ou le pays entier (macroéconomique)	
Naturel		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déprédateurs ▪ Invasion des acridiens, oiseaux, insectes, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécheresse ▪ Vents violents 	
Sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Endémies majeures ▪ Maladies émergentes ▪ Maladies non transmissibles ▪ Maladies re-émergentes ▪ Accident ▪ Invalidité ▪ Vieillesse ▪ Décès 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maladies à potentiel épidémique 	Maladies à potentiel épidémique	
Social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Criminalité ▪ Violence domestique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gangstérisme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Troubles civils ▪ Perturbations sociales 	
Economique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perte d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chômage ▪ Hyper-inflation ▪ Mauvaise politique foncière 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Variation du prix des denrées ▪ Forte pression fiscale 	
Politique		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emeutes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Abandon des programmes sociaux par le gouvernement ▪ Coup d'Etat 	
Environnemental		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pollution ▪ Déforestation ▪ Modification et perte des écosystèmes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Abandon de la gestion des ressources naturelles ▪ Abandon de la gestion intégrée des ressources en eau ▪ Politique énergétique inappropriée 	

Source : Adapté de Banque Mondiale 2000 (p160) et des résultats de l' « Etude sur les risques sociaux et la vulnérabilité au Burkina Faso 2002 »

La classification retient six grands groupes de risques : naturel, sanitaire, social, économique, politique et environnemental. Parmi ces risques on peut distinguer ceux qui ont un caractère covariant de ceux qui sont qualifiés d'idiosyncrasiques parce qu'affectant des individus ou des ménages donnés.

3.1. LES RISQUES COVARIANTS AU BURKINA FASO

Au Burkina Faso, les risques covariants ont une importance relative très élevée dans la baisse des revenus des ménages et leurs impacts se soldent le plus souvent par un épuisement des actifs des ménages. Trois types de risques covariants méritent d'être mentionnés :

Tout d'abord, il y a les chocs naturels dont la fréquence est plus ou moins régulière. Ils ont trait à la sécheresse, à l'invasion des insectes et des déprédateurs qui ont un impact sur le volume de production et de ce fait affecte l'autosuffisance alimentaire des individus et des ménages. Au niveau des chocs naturels, la perte et la modification des écosystèmes dues essentiellement à l'avancée du Sahel, à la déforestation, aux mauvaises pratiques agricoles et pastorales et à la pollution réduit progressivement la productivité économique et financière des activités agricoles et pastorales qui déterminent le niveau des revenus des ménages ruraux.

Ensuite, l'environnement économique et international n'est pas non plus très sécurisant pour les ménages. En effet, le jeu du marché libéral caractérisé par une variation des prix et par une ouverture au marché international, constitue une source d'instabilité de revenus pour les ménages ruraux. Etant dépourvus d'une capacité d'analyse des signaux du marché, les ménages ne peuvent pas intervenir eux-mêmes sur les marchés à terme des produits agricoles ; si bien que les stratégies de production sont fondées, pour l'essentiel, sur le quotidien et les tendances du passé. Les individus et les ménages dans les campagnes burkinabè n'ont aucune autonomie dans la prise d'option stratégique de production sur le moyen et le long terme parce qu'il leur manque une lisibilité du marché à leur mesure. A ce niveau, l'encadrement de l'Etat (périmètres irrigués, production cotonnière, etc.) peut se révéler parfois être une source supplémentaire de vulnérabilité pour les ménages agricoles. Il faudrait donc veiller à ce que l'appui de l'Etat n'étouffe pas les initiatives salvatrices des ménages.

Un autre fait attribuable à l'environnement économique est le manque d'opportunité d'emplois alternatifs en milieu rural comme en milieu urbain. Changer d'emploi au Burkina n'est pas chose aisée. En effet, le pays est confronté à une problématique dont le facteur le plus aggravant est la rapide croissance de sa population et sa forte urbanisation. De plus, la structure de l'économie burkinabè ne montre pas de signes évidents d'une forte industrialisation qui pourrait intervenir d'ici une décennie, par conséquent le volume de l'emploi moderne restera globalement stationnaire. Par ailleurs, le secteur agricole, confiné dans la sphère domestique, reste faiblement connecté à l'économie de marché. Il ne peut donc, dans les conditions actuelles, constituer un refuge pour l'ensemble des actifs burkinabè. Cette situation de « blocage relatif » a favorisé l'émergence du secteur informel et la poursuite des migrations intra régionales et internationales

qui ne peuvent s'estomper malgré quelques problèmes d'intégration rencontrés dans certains pays d'accueil.

Cette forme de « redistribution » de la population burkinabè participe à une stratégie de survie des individus qui n'est pas le plus souvent accompagnée ou anticipée par des politiques appropriées de la part de l'Etat surtout dans des domaines stratégiques comme l'aménagement du territoire et de la gestion de la question foncière. Bien que le cadrage général soit donné par la Réforme Agraire et Foncière, les populations rurales des zones à forte population migrante rencontrent souvent des difficultés à concilier leurs intérêts économiques. Il est évident qu'un individu dont le statut de propriété en rapport avec le capital foncier n'est pas bien clarifié et formalisé, aura une aversion pour la capitalisation d'actifs. Par conséquent, l'absence de clarification des pratiques foncières fragilise un peu plus les populations pauvres car elle aggrave leur pauvreté de potentialités ou de « capacités ».

Enfin, la politique de l'Etat en matière d'environnement peut être une source de stabilité ou d'instabilité pour les ménages pauvres. En effet des politiques inappropriées en matière de gestion intégrée des ressources naturelles, de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et d'énergie (bois de chauffe, gaz) peuvent réduire fortement le capital productif du pays et limiter les activités productives des ménages.

3.2. LES RISQUES IDIOSYCRASIQUES AU BURKINA FASO

Les facteurs idiosyncrasiques sont des facteurs aggravant de la vulnérabilité des ménages. Dans l'ensemble, ils ne constituent pas les principales causes de la vulnérabilité au Burkina Faso, par contre, ils peuvent être à l'origine de chocs graves subis par les individus et les ménages. Ces facteurs relèvent le plus souvent des domaines sanitaires et sociaux.

3.3. LES CAUSES PROFONDES DE LA VULNERABILITE AU BURKINA FASO(OU ROOT CAUSES)

En rapport avec la typologie de risques présentée ci-dessus nous avons construit quatre schémas différents qui met en relation de « causes à effets » un ensemble de risques donnés avec le type de vulnérabilité retenu. Il s'est agit de discriminer les risques et de ne retenir que ceux qui constituent les causes profondes « root causes en anglais » qui expliquent amplement la manifestation d'un type de vulnérabilité donné. Même quand la cause n'est pas décrite dans la typologie des risques elle est mentionnée si elle est jugée déterminante.

Chaque schéma est articulé selon la logique suivante : liens entre les causes immédiates et le type de vulnérabilité ; liens entre les secteurs d'activités et/ou les domaines et les causes immédiates ; liens entre les causes profondes et les secteurs d'activités et les domaines d'intervention. Cette articulation met tout de suite en évidence les points d'appui essentiels(causes profondes et secteurs concernés) d'une option stratégique de lutte contre la vulnérabilité. Les facteurs retenus ne sont pas exhaustifs, mais ils sont jugés pertinents et porteurs de germes de changement en terme de politique à mettre en œuvre.

3.3.1. LA VULNERABILITE A LA PAUVRETE MONETAIRE (VOIR GRAPHIQUE P.18)

La cause immédiate : Ce type de vulnérabilité est expliqué par la variabilité des revenus des ménages.

Les secteurs concernés : Quatre secteurs principaux ayant une influence sur la variabilité des revenus des ménages ont été retenus à savoir la démographie, l'économie, la technologie et l'Environnement.

Les causes profondes : elles sont données par secteur d'intervention et comportent en elle-mêmes d'autres causes secondaires, tertiaires ou quaternaires etc., qui peuvent être identifiées et analysées dans le cadre de programmes et de projets spécifiques. Chaque cause joue négativement sur le niveau du revenu et peut provoquer sa forte variabilité. (voir la typologie des risques)

3.3.2. LA VULNERABILITE A LA PAUVRETE DES CONDITIONS DE VIE (VOIR GRAPHIQUE P.19)

Les causes immédiates : Ce type de vulnérabilité est expliqué par quatre facteurs principaux qui sont : l'analphabétisme, la mortalité infantile et juvénile, les risques de grossesse et la malnutrition.

Les secteurs concernés : Quatre secteurs et domaines d'activités ayant une influence sur les facteurs risques ont été retenus à savoir la démographie, l'économie/ secteur primaire, la santé et l'éducation.

Les causes profondes : elles sont données par secteur d'intervention et comportent en elle-mêmes d'autres causes secondaires, tertiaires ou quaternaires etc., qui peuvent être identifiées et analysées dans le cadre de programmes et de projets spécifiques. Chaque cause joue négativement sur les facteurs de risques.

3.3.3. LA VULNERABILITE A LA PAUVRETE DE CAPACITES (VOIR GRAPHIQUE P.20)

Les causes immédiates : Ce type de vulnérabilité est expliqué par six facteurs principaux qui sont : le capital financier, le capital physique, le capital humain, les caractéristiques personnelles et les opportunités sociales.

Les secteurs concernés : Sont en causes en rapport avec ces facteurs de risques, les domaines suivants : le marché financier, l'économie des ménages, le domaine foncier, les conditions de vie sociales, les facultés personnelles, la santé, l'éducation et la qualité de vie.

Les causes profondes : elles sont données par domaine et comportent en elle-mêmes d'autres causes secondaires, tertiaires ou quaternaires etc., qui peuvent être identifiées et analysées dans le cadre de programmes et de projets spécifiques. Chaque cause joue négativement sur les facteurs de risques

3.3.4. LA VULNERABILITE A LA PAUVRETE HUMAINE (VOIR GRAPHIQUE P.21)

Les causes immédiates : Ce type de vulnérabilité est expliqué par deux facteurs essentiels à savoir l'absence de droits sociaux et de droits civiques.

Les secteurs concernés : Deux domaines sont principalement concernés les secteurs de l'action sociale et de la gouvernance en ces volets concernant la démocratie, l'Etat de droit et l'efficacité de l'action publique.

Les causes profondes : elles sont données par secteur d'intervention et comportent en elle-mêmes d'autres causes secondaires, tertiaires ou quaternaires etc., qui peuvent être identifiées et analysées dans le cadre de programmes et de projets spécifiques. Chaque cause joue négativement sur les facteurs de risques

Figure 2 : Vulnérabilité à la pauvreté monétaire et les causes.

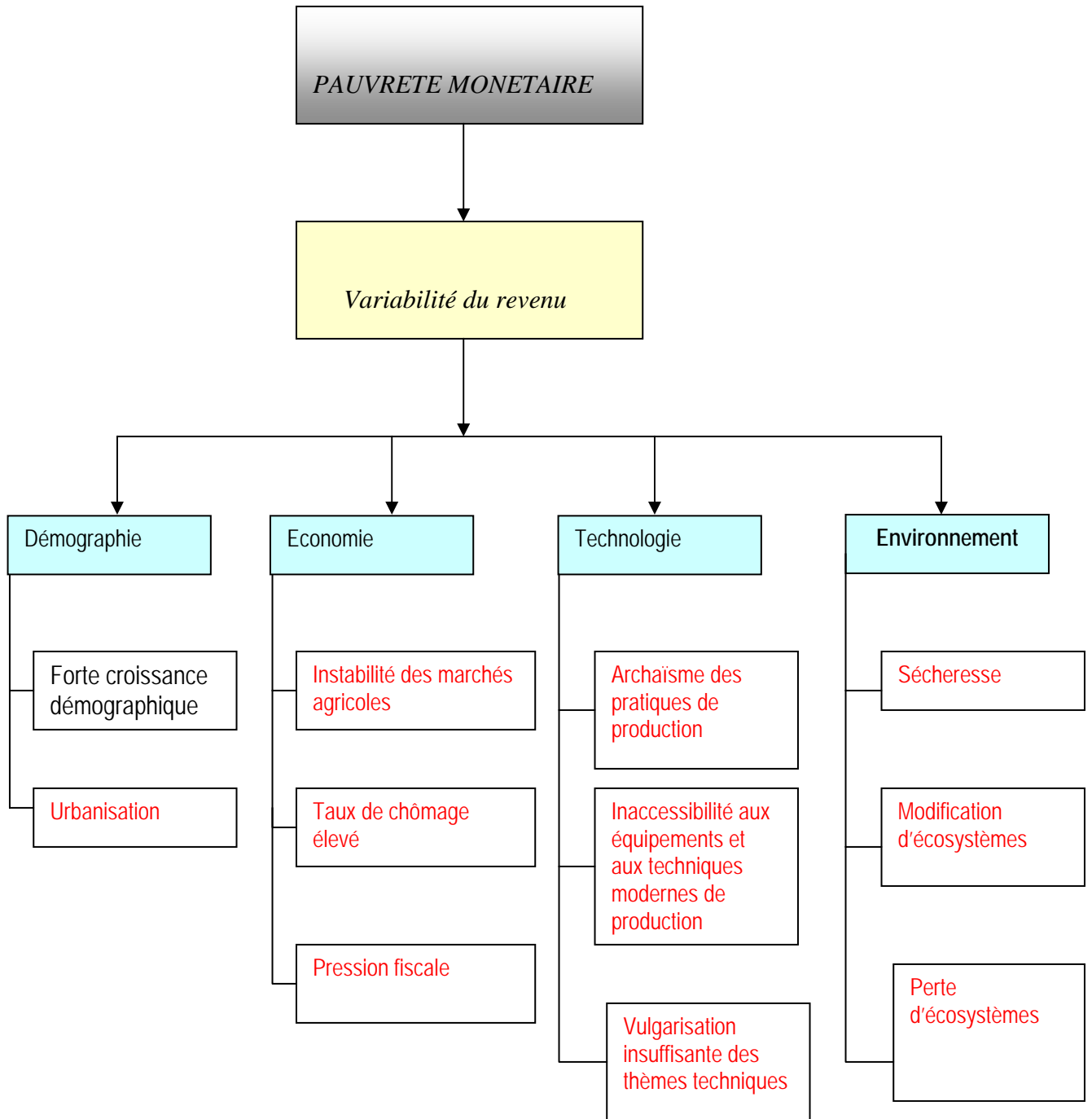


Figure 3 : Vulnérabilité à la pauvreté des conditions de vie

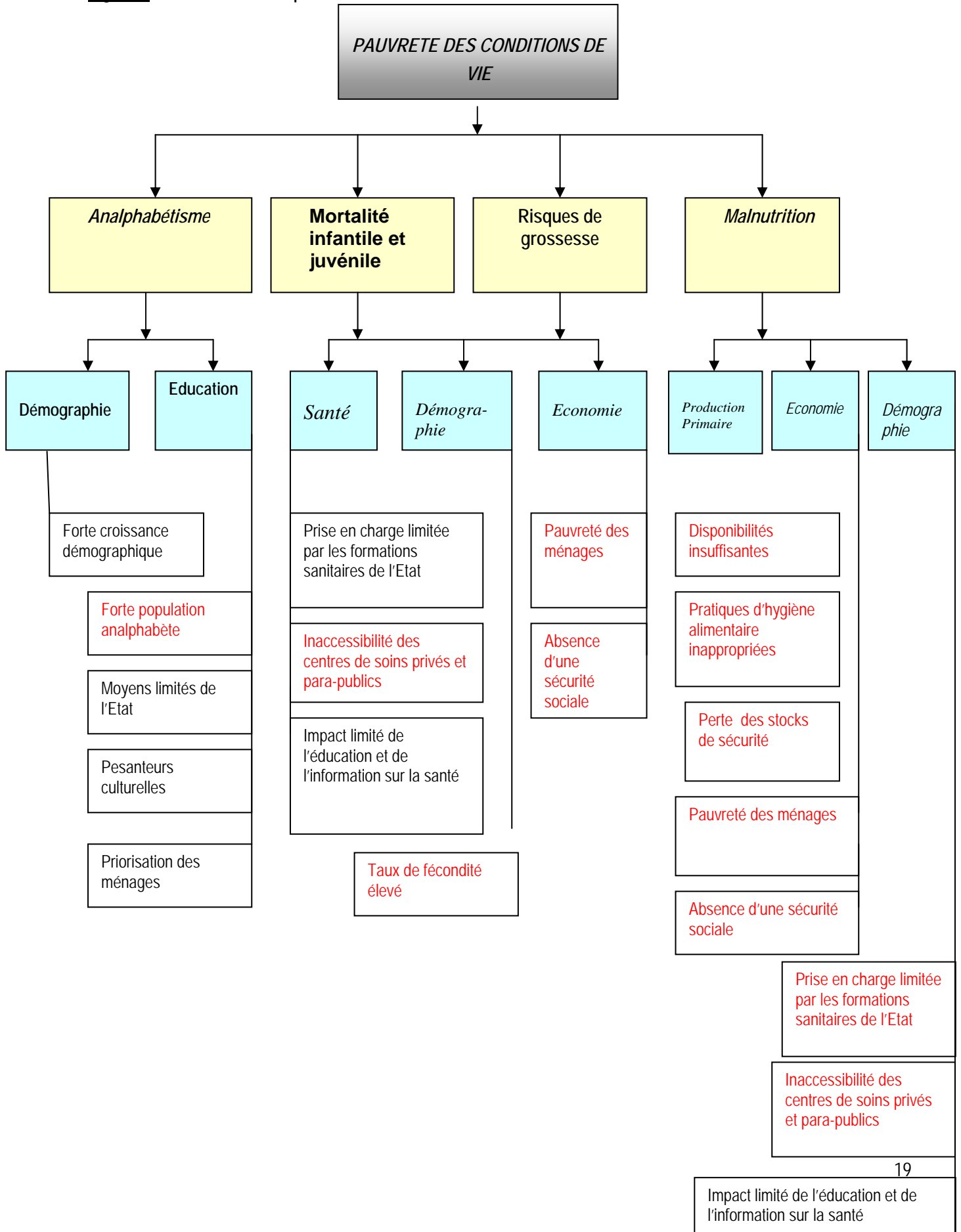


Figure 4 : Vulnérabilité à la pauvreté des capacités.

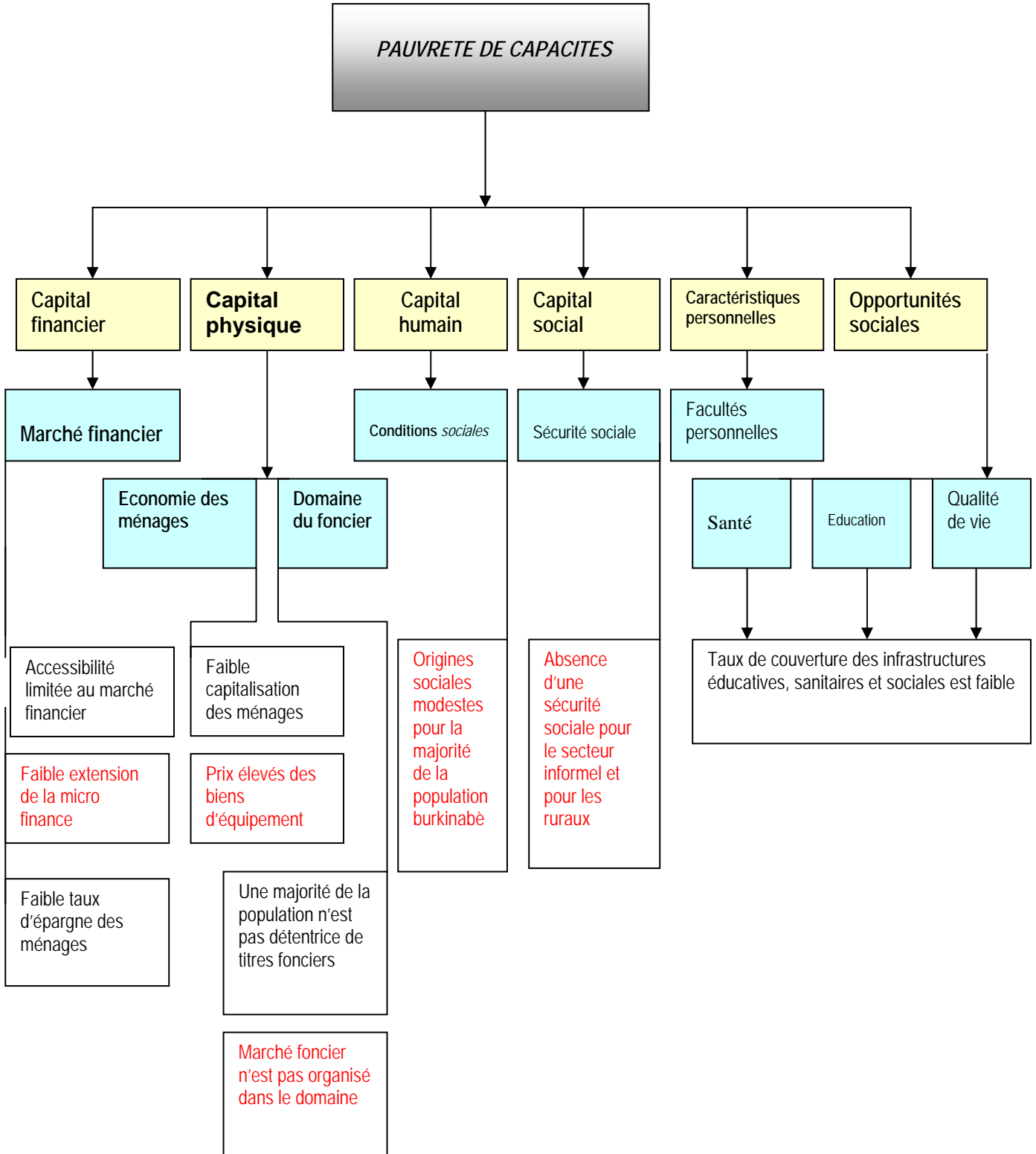
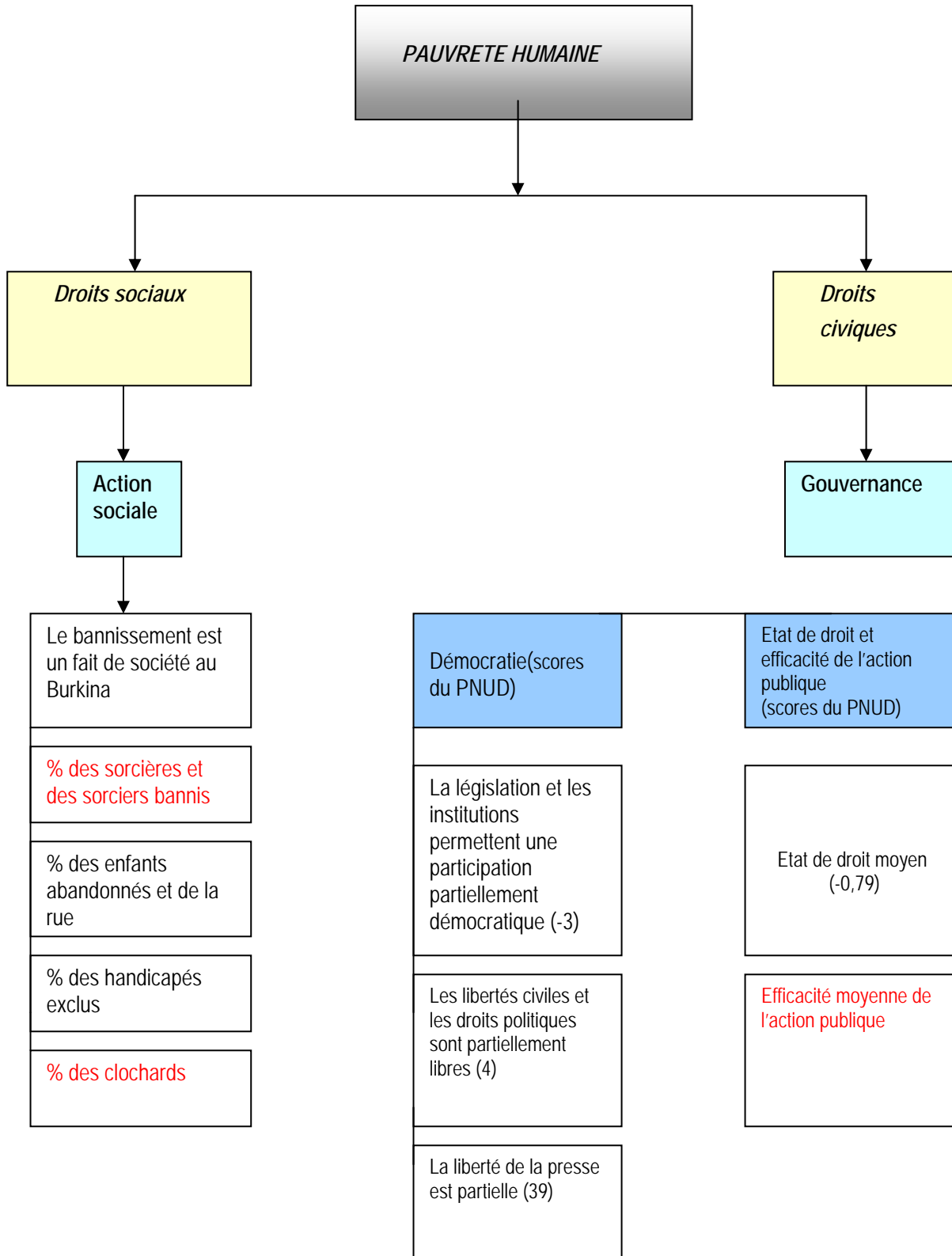


Figure 5 : Vulnérabilité à la pauvreté humaine



4. MESURE DE LA VULNERABILITE

4.1. UNE METHODE D'ESTIMATION

Etant donnée la complexité du concept de vulnérabilité, dans le but de la quantifier, il est nécessaire de la simplifier. Pour cela, on retiendra comme définition de la vulnérabilité, le risque pour un ménage de tomber dans la pauvreté au moins une fois dans les années futures. Cela signifie que la vulnérabilité d'un ménage est mesurée comme une probabilité, et donc les ménages ont des degrés plus ou moins élevés de vulnérabilité. Puisque l'avenir est incertain, l'ampleur de la vulnérabilité devrait donc croître avec le temps : ainsi, la vulnérabilité de la semaine prochaine sera évidemment faible par rapport à la vulnérabilité au cours de l'année prochaine ainsi de suite, puisque le risque sera de plus en plus élevé au fil du temps.

La vulnérabilité d'un ménage M pendant ces n périodes de temps est la probabilité d'observer au moins un épisode de pauvreté (que les dépenses de consommation réelles, d , soient inférieures au seuil de pauvreté) pendant ces n périodes. Ce qui est égal à un moins la probabilité qu'aucun épisode de pauvreté ne se produise (événement complémentaire). Un ménage est donc vulnérable lorsque le risque sur les n périodes est plus grand qu'un seuil de probabilité qui dans le cadre de cet exercice a été fixé à 50%.

En exploitant ces définitions on peut calculer "la Vulnérabilité au Seuil de pauvreté" ou Vulnerability to Poverty Line en anglais (VPL) comme le niveau des dépenses en dessous duquel un ménage est vulnérable à la pauvreté. Ce VPL permet le calcul de **la proportion de ménages vulnérables à la pauvreté.**

Encadré 2 : Méthode d'estimation de la vulnérabilité et calcul de la proportion de ménages vulnérables

La vulnérabilité d'un ménage M pendant n périodes de temps est la probabilité d'observer au moins un épisode de pauvreté pendant ces n périodes. Elle peut se traduire comme suite :

$$R(n, PL) = 1 - [(1 - p(d_{t+1}^M < PL)) * \dots * (1 - p(d_{t+n}^M < PL))]$$

R(n, PL) : vulnérabilité à la période n par rapport au seuil de pauvreté PL.

PL est le seuil de Pauvreté, en anglais « Poverty Line ». Ce seuil de pauvreté est invariante dans le temps parce que la dépense totale réelle du ménage a été déflatée.

Soit $\Delta d_{t+1} = d_{t+1} - d_t$ la variation des dépenses d'un ménage entre les périodes t et t+1

μ^m est la moyenne de la variation des dépenses et σ^m est la variabilité des dépenses du ménage M au fil du temps.

on peut écrire comme suit la probabilité pour un ménage M de tomber dans la pauvreté la période suivante :

$$P(d_{t+1}^m < PL) = P((\Delta d_{t+1}^m - \mu^m) / \sigma^m < [(d_t^m - PL) - \mu^m] / \sigma^m)$$

ce qui implique que :

$$P = \int_{-\infty}^{(PL - d_t^m - \mu^m) / \sigma^m} f((\Delta e_{t+1}^m - \mu^m) / \sigma^m) d\Delta e$$

où f est la fonction densité de Δe .

On admet les hypothèses fortes suivantes :

Les Δe_t sont des variables aléatoires indépendantes les unes des autres et chaque Δe_t est considéré comme suivant une loi normale ie : $\Delta_{t+1} \rightarrow N(0, \sigma^{m^2})$

Ces hypothèses sont faites pour alléger les calculs. Sur cette base, on peut calculer le niveau de vulnérabilité d'un ménage pour tout niveau de dépenses donné ainsi :

$$R(n, PL, m, \sigma) = 1 - \left(1 - \int_{-\infty}^{(PL - m) / \sigma} N(0, 1) \right)^n$$

Il est également possible de calculer le nombre de ménages vulnérables en créant la ligne de vulnérabilité à la pauvreté (VPL). Le VPL est le niveau de dépenses pour lequel la probabilité de tomber au moins une fois dans la pauvreté sur les n périodes considérées est exactement p (le seuil de vulnérabilité) :

$$\text{Donc } VPL(p, n, PL, \sigma) \text{ est solution de : } 1 - \int_{-\infty}^{(PL - VPL) / \sigma} N(0, 1) = [1 - p]^{1/n}$$

⁶ Lant Pritchett (World Bank), Asep Suryahadi, Sudarno (SMERU) Sumarto (SMERU): Quantifying Vulnerability to Poverty : A Proposed Measure, Applied to Indonesia. (SMERU=Social Monitoring and Early Response Unit – Jakarta).

4.2. ANALYSE DES RESULTATS OBTENUS

Cette méthode a été appliquée aux données de l'Enquête prioritaire II pour calculer l'incidence de la vulnérabilité au Burkina Faso et évaluer les proportions de chefs de ménage vulnérables par milieu de résidence, par niveau d'éducation, par groupes socio-économiques et par régions économiques et type de ménage.

4.2.1. INCIDENCE DE LA VULNERABILITE A LA PAUVRETE AU BURKINA

L'application des concepts de l'encadré 2 permet, sur la base d'hypothèse sur la variabilité du niveau de vie dans le temps, de calculer les différentes proportions de populations vulnérables (tableau 2). Les hypothèses s'expliquent par le fait qu'il existe une incertitude sur la connaissance de la variabilité du niveau de vie dans le temps. Ce test qui s'apparente à un test de sensibilité, permet de définir un intervalle de confiance sur les incidences de vulnérabilité calculées.

Les résultats montrent, comme il était prévisible, que plus on se situe dans un futur lointain, plus l'incidence de la vulnérabilité augmente. Cela est logique car comme il a été souligné plus haut, le risque futur est plus grand que le risque présent. En outre, il apparaît que plus la variabilité du niveau de vie est grande, plus l'incidence est élevée. Les individus dont le niveau de vie est très variable dans le temps s'exposent à beaucoup de risques et donc sont plus vulnérables (voir l'équation de la page précédente).

Tableau 2 : Calcul des incidences de vulnérabilité (en %) comme fonction de la variation temporelle du niveau de vie et du temps au Burkina Faso.

Années	Ratio écart type de la consommation dans le temps à la moyenne (hypothèses sur la variabilité de la consommation)			
	5%	10%	15%	20%
2001	50,2	53,7	57,3	61,0
2002	50,9	55,4	59,8	63,6
2003	51,5	56,5	61,3	65,5
2004	52,0	57,3	62,5	66,8

Ainsi, les données révèlent que pour une variabilité temporelle du niveau de vie de 10%, l'incidence de la vulnérabilité au Burkina Faso, était de 53,7 % en 2001, 55,4% en 2002 ; Elle sera probablement de 56,5% en 2003 et 57,3% en 2004 si on considère comme base de référence les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages de 1998. En faisant des hypothèses sur les variabilités de 10%, 15% et

20%, la proportion de ménages vulnérables sera respectivement de 52%, 57,3% ; 62,5% ; et 66,8% au cours de l'année 2004 si aucune politique de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité n'est mise en œuvre.

Dans un tel exercice, il se pose le problème d'estimation de la variabilité du niveau de vie surtout dans le cas où les données nécessaires à son calcul proviennent des enquêtes prioritaires qui ne suivent pas un panel de ménages (cas du Burkina Faso). Cet état de fait nous a amené à estimer la variabilité du niveau de vie dans le temps par le coefficient de variation du PNB par tête sur la période 1997 à 2004 (ce coefficient est évalué à 15,1%). Sur cette base, un seuil de vulnérabilité à la pauvreté (VPL) a été calculé comme étant le niveau de vie en dessous duquel un individu est vulnérable à la pauvreté. Ce VPL a permis d'évaluer la proportion de ménages vulnérables en prenant le nombre d'individus en dessous du seuil de vulnérabilité rapporté à la population totale. Le seuil de vulnérabilité de part cette méthode s'établit à 95 681 F par individu par an, ce qui permet d'obtenir une incidence de la vulnérabilité à la pauvreté de l'ordre 62,6% en 2004 avec un ratio vulnérabilité à la pauvreté égal à 1,38.

La même démarche a été appliquée à des groupes d'individus et de ménages (groupes socio-économiques, régions économiques, milieu de résidence) afin de déterminer le seuil de vulnérabilité de chaque groupe ainsi que l'incidence de la vulnérabilité des différentes catégories d'individus et de ménages. Le tableau 4 présente les résultats.

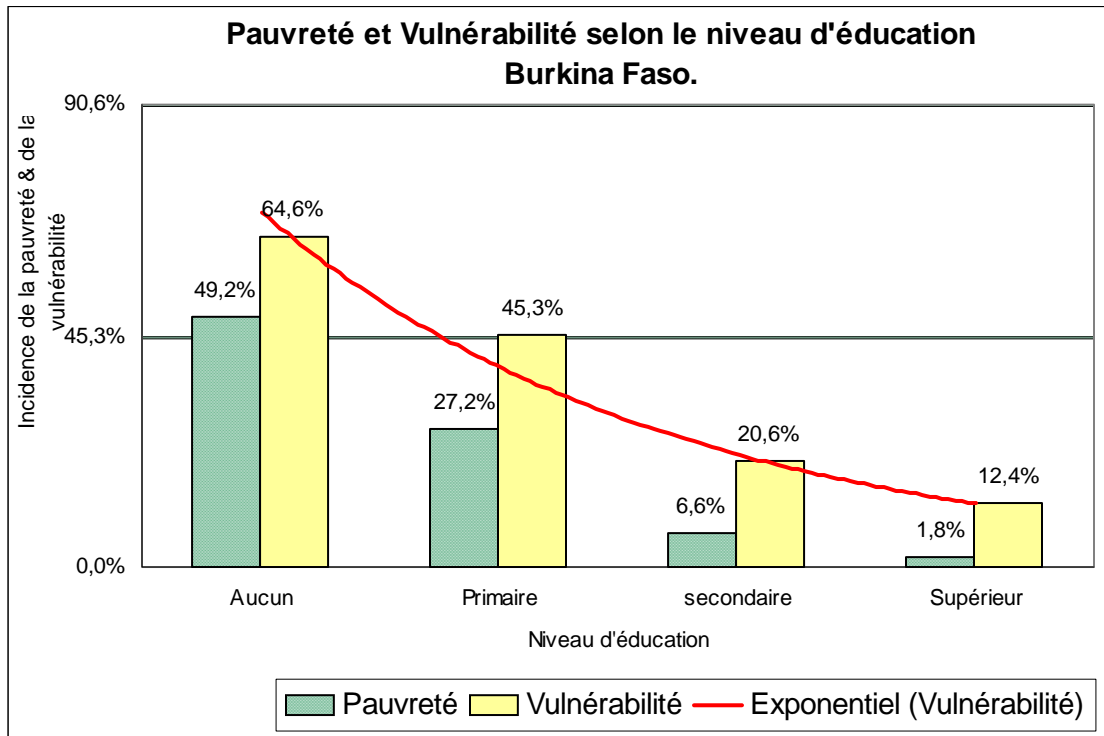
4.2.2. VULNERABILITE PAR MILIEU DE RESIDENCE

Les calculs révèlent que les populations rurales sont plus vulnérables que celles du milieu urbain (65,9% contre 37,3%). Ces résultats sont fortement corrélés à ceux des études sur le profil de pauvreté au Burkina Faso où on note que les ménages ruraux sont plus touchés par la pauvreté que les populations urbaines (16,5% contre 51,0%).

4.2.3. VULNERABILITE PAR NIVEAU D'EDUCATION

L'analyse de la vulnérabilité par le niveau d'éducation fournit les résultats attendus : plus le niveau d'éducation de l'individu est élevé, moins il est vulnérable à la pauvreté. Ainsi, les données indiquent que 64,6% des populations sans niveau d'instruction sont vulnérables, 45,3% du niveau primaire sont vulnérables 20,6% pour ceux du niveau secondaire et seulement 12,4% pour ceux du niveau supérieur. Les différences entre les niveaux de vulnérabilité à la pauvreté sont très nettes lorsqu'on passe du niveau inférieur au niveau supérieur ainsi que l'illustre le graphique ci-après :

Figure 6



Cela implique que les politiques visant à un accroissement quantitatif et qualitatif de l'éducation sont des instruments importants de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité des populations et partant, d'accroissement de leur bien être. Elles contribuent à améliorer la sécurité économique, sanitaire et alimentaire de l'individu et favorise le progrès économique, social et culturel de l'individu. C'est pourquoi, au Burkina Faso, les politiques et stratégies en matière d'éducation ont pour objectif principal la scolarisation à terme de tous les enfants et l'alphabétisation du maximum d'adultes. Et dans cette perspective, un plan décennal de développement de l'éducation (1998-2007) est en cours d'élaboration. Ce plan prévoit l'accroissement de l'offre d'éducation de base formelle et non formelle, la liaison de l'expansion de l'éducation de base à la qualité de cet enseignement, la diversification des actions en faveur de l'éducation de base et l'adoption d'une approche participative et intégrée impliquant l'ensemble des partenaires concernés.

4.2.4. VULNERABILITE PAR GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES

Les activités de production dans le secteur rural constituent la principale source d'emploi et de revenu pour environ 80% de la population Burkina. L'agriculture et l'élevage sont les principales sources de croissance de l'économie 35% du PIB et 60% des exportations⁷. Malheureusement, les résultats indiquent que c'est

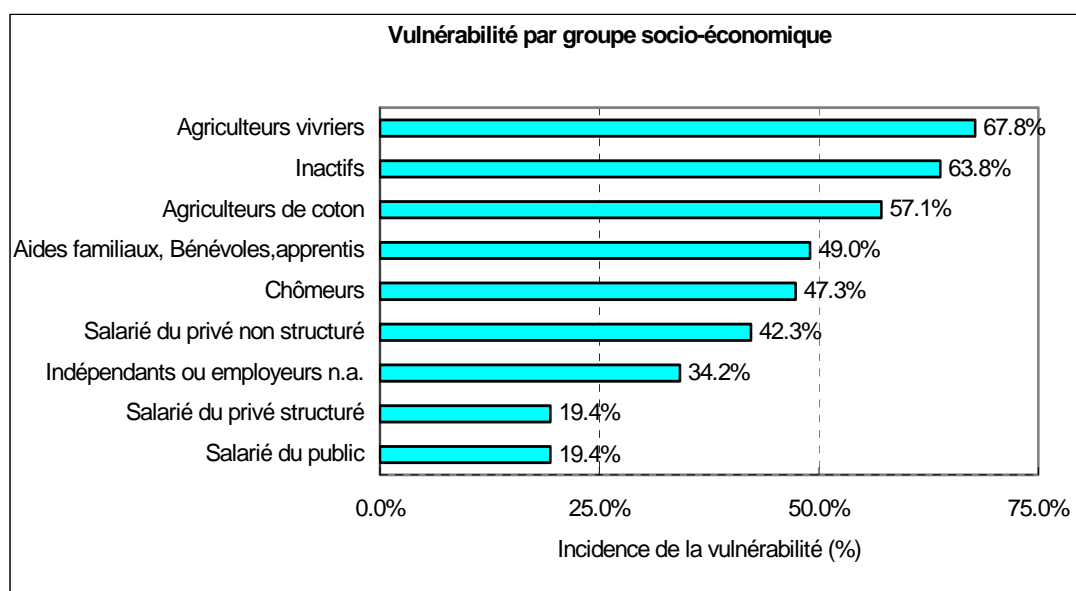
⁷ Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) – Ministère de l'Economie et des Finances.

au niveau des acteurs de ce secteur qui contribue le plus où on identifie les individus les plus vulnérables. En effet, ainsi que l'indique le graphique ci-dessous, les incidences de vulnérabilité sont les plus fortes au niveau des agriculteurs vivriers et les agriculteurs de produits de rente. L'analyse de la vulnérabilité par groupe socio-économique permet de distinguer globalement quatre grands ensembles, elle confirme globalement la typologie des groupes vulnérables par catégorie socio-économique, notamment :

1 Ensemble très vulnérable	les agriculteurs vivriers, les inactifs et les agriculteurs de coton
2 Ensemble vulnérable	Les « aides familiaux, les bénévoles », les apprentis, les chômeurs, les salariés du secteur non structuré
3 Ensemble peu vulnérable	Les indépendants ou employeurs non agricoles
4 Ensemble moins vulnérable	Salariés du public et les salariés du privé

Le premier ensemble constitué des agriculteurs vivriers, des inactifs et des agriculteurs de coton, peut être qualifié d'ensemble très vulnérables car les incidences de vulnérabilité variant de 57,1% à 67,8%. Au niveau du deuxième ensemble vulnérable, la vulnérabilité s'étend de 42,3% à 49,0%. Les indépendants ou employeurs indépendants sont peu vulnérables avec une incidence de 34,2%. Les moins vulnérables des groupes socio-économiques sont les salariés du public et les salariés du privé structuré qui forment le quatrième ensemble. A ce niveau, il faut noter que le ratio de vulnérabilité par rapport à la pauvreté est assez fort pour les salariés du privé structuré, ce qui signifie que ce groupe socio-économique enregistre une très faible incidence de la pauvreté de l'ordre de 1,1%, son incidence de vulnérabilité est relativement élevée.

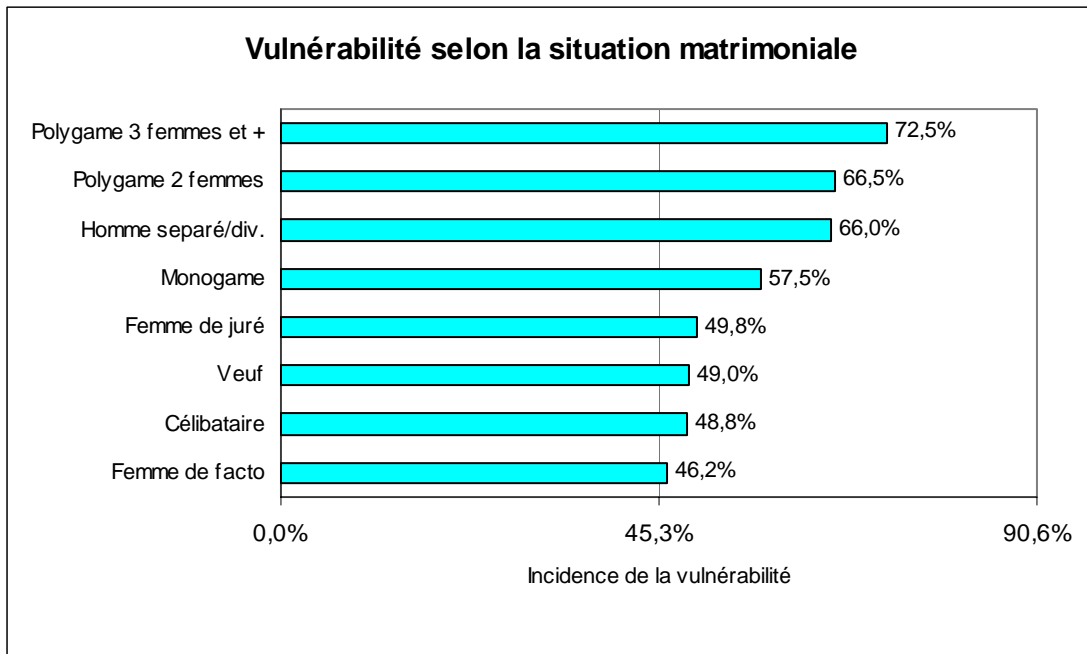
Graphique 7



4.2.5. VULNERABILITE PAR TYPE DE MENAGE

A travers l'analyse de la vulnérabilité selon le type de ménage, on pourrait qualifier les groupes de ménage suivants par ordre de vulnérabilité décroissant. D'abord, au niveau des ménages polygames avec 3 femmes l'incidence est très prononcée. Ensuite, viennent les ménages polygames de deux femmes et les hommes divorcés ou séparés qui sont presque autant vulnérables, puis les ménages monogames et enfin les types de ménages constitués par les femmes de jure, les veufs les célibataires, et les femmes de facto.

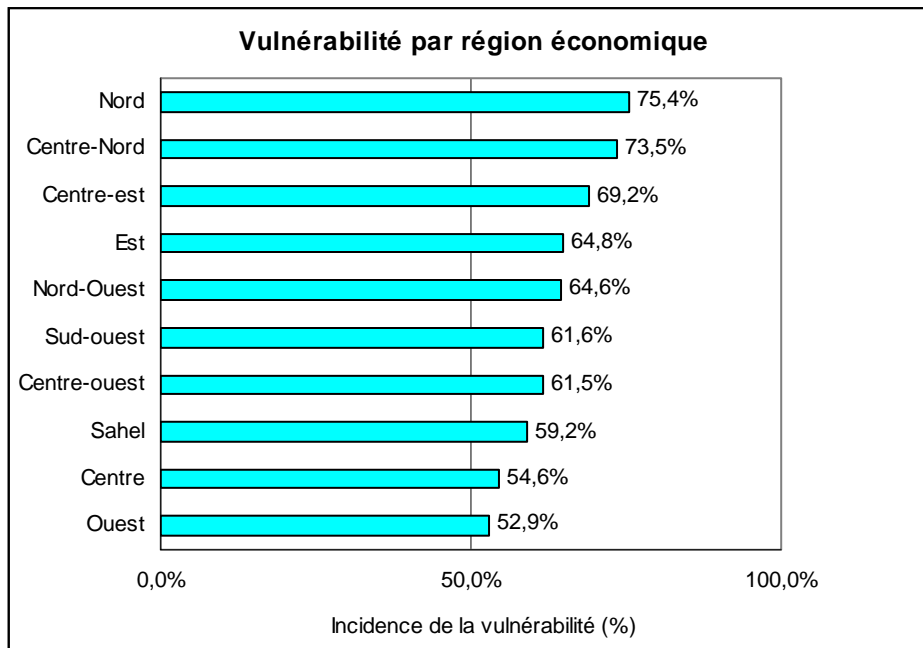
Graphique 8



4.2.6. VULNERABILITE PAR REGION ECONOMIQUE

D'une manière générale, on constate que les régions les plus pauvres (forte incidence de la pauvreté, tableau 4), sont également celles qui sont les plus vulnérables. L'analyse des résultats indique que les régions les plus vulnérables par ordre d'importance décroissante sont le nord, le Centre Nord, le Centre est, l'est, le nord-ouest, le Sud-Ouest, le Centre-Ouest, le Sahel, le Centre, et l'Ouest.

Graphique 9



Les régions de l'Ouest et du Centre étant les moins vulnérables.

Comme la notion de la pauvreté, celle de la vulnérabilité est un concept à facettes multiples. Elle ne peut donc être résumée à de simples proportions comme mesure. Cependant les résultats obtenus à partir de l'approche méthodologique ci-dessus exposée, fournissent une possibilité de calcul de l'incidence de la vulnérabilité par analogie à ce que l'on rencontre dans le cas de l'évaluation de la pauvreté. Dans le cas du Burkina, l'étude a permis de remarquer que pour une incidence de la pauvreté donnée (45,3%), il faut ajouter 10 à 25% pour obtenir l'incidence de la vulnérabilité. Cela constitue un élément important qui vient compléter et enrichir la première étude sur la vulnérabilité au Burkina Faso. La lecture des implications dans le cadre de politique économique d'une telle conception de la vulnérabilité amène à se poser quelques questions : les programmes de développement ont-ils l'intention de se focaliser sur la frange de la population constamment pauvre (pauvres chroniques) ? Si tel est le cas, ils ne réussiront pas à saisir une grande partie de la population qui n'est pas toujours pauvre mais qui a connu une seule ou quelques épisodes de pauvreté. Si des mesures ne sont prises pour suivre un panel de ménage composé de pauvres afin de saisir leurs revenus et dépenses sur une certaine période, cela serait difficile.

Tableau 3 : Hypothèses de calcul

Seuil de vulnérabilité P	0,5
Ligne de pauvreté PL	72 690
Nombre d'années n	6

Tableau 4 : Incidences de vulnérabilité et de pauvreté, seuils de vulnérabilité, et ratios de vulnérabilité à la pauvreté.

	Incidence de la pauvreté (en %)	Vulnérabilité à la ligne de pauvreté VPL(0,5 ; n; PL; CV*Rm)	Incidence de la vulnérabilité (% de ménages vulnérables)	Ratio vulnérabilité à la pauvreté
Ensemble Burkina Faso	45,3	95 681	62,6	1,38
Milieu de résidence				
Urbain	16,5	122 080	37,3	2,26
Rural	51,0	90 394	65,9	1,29
Niveau d'éducation				
Aucun	49,2	90 960	64,6	1,31
Primaire	27,2	105 269	45,3	1,67
secondaire	6,6	145 913	20,6	3,13
Supérieur	1,8	206 962	12,4	6,91
Type de ménage				
Monogame	36,7	100 629	57,5	1,57
Polygame 2 femmes	53,6	89 703	66,5	1,24
Polygame 3 femmes et +	60,0	87 445	72,5	1,21
Célibataire	24,7	125 717	48,8	1,97
Femme de facto	23,0	109 095	46,2	2,01
Femme de juré	26,3	107 165	49,8	1,89
Veuf	36,5	99 557	49,0	1,34
Homme séparé/divorcé.	48,8	92 641	66,0	1,35
Groupes Socio-Economiques				
Salarié du public	5,9	145 140	19,4	3,29
Salarié du privé structuré	1,1	164 211	19,4	17,64
Salarié du privé non structuré	16,2	118 642	42,3	2,61
Indépendants ou employeurs non agri	12,7	122 842	34,2	2,69
Agriculteurs de coton	42,4	93 242	57,1	1,35
Agriculteurs vivriers	53,4	88 760	67,8	1,27
Aides familiaux, Bénévoles et apprentis	29,3	107 955	49,0	1,67
Chômeurs	30,1	102 740	47,3	1,57
Inactifs	41,3	98 936	63,8	1,55
Régions économiques				
Ouest	33,5	102 033	52,9	1,58
Nord-Ouest	49,3	91 841	64,6	1,31
Sahel	42,0	92 045	59,2	1,41
Est	46,6	91 353	64,8	1,39
Sud-ouest	46,3	91 003	61,6	1,33
Centre-Nord	58,1	87 913	73,5	1,26
Centre-ouest	44,9	94 187	61,5	1,37
Centre	35,8	106 413	54,6	1,53
Nord	60,9	88 392	75,4	1,24
Centre-est	51,1	93 351	69,2	1,35

5. PROFIL DES GROUPES VULNERABLES

L'étude réalisée par l'INSD en 1997 sur la « pauvreté et vulnérabilité au Burkina Faso » a proposé une liste sur les types de groupes vulnérables au Burkina Faso, la sélection était basée sur les résultats de l'Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages, de l'Enquête Nationale de Statistiques Agricoles (E.N.S.A.), de l'Etude Participative Visuelle et d'autres sources. Elle a permis d'établir deux grands groupes de ménages vulnérables : ceux qui sont vulnérables surtout sur le plan économique et ceux qui le sont sur le plan social. Comme la vulnérabilité individuelle dépend des autres facteurs (national, communauté et ménage) et surtout plus de la vulnérabilité des ménages que des autres, les groupes vulnérables sont appréhendés en termes de ménages que d'individus. Les sources quantitatives utilisées ont eu comme unité d'enquête le ménage plutôt que l'individu.

La présente étude sur la vulnérabilité qui s'est basée sur les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages réalisée en 1998 a apporté des éléments nouveaux à l'identification des groupes vulnérables. Ainsi la typologie proposée élargit et complète la liste de groupes vulnérables de 1997, elle classe les ménages d'une part selon le groupe socio-économique et d'autre part selon la situation matrimoniale du chef de ménage, bien que ces deux variables ne soient pas totalement indépendantes, chacune d'elles permet de discriminer nettement les groupes de ménages. Pour compléter la typologie, il est indispensable de prendre en compte d'autres facteurs sociaux et sociologiques qui ne peuvent être appréhendés dans le cadre du calcul décrit ci-dessus sur la mesure de la vulnérabilité, c'est ainsi que la présente étude prend en son compte l'ensemble des groupes vulnérables retenus sur le plan social par l'étude de 1997.

En définitive trois grands groupes vulnérables sont retenus dans ce chapitre, il s'agit des :

- groupes socio-économiques très vulnérables ;
- groupes socio-économiques vulnérables ;
- groupes sociaux vulnérables ;
- autres groupes sociaux vulnérables .

Le premier et le second groupe sont vulnérables à la pauvreté monétaire, à la pauvreté des capacités et à la pauvreté des conditions de vies, ils se composent essentiellement des ménages d'agriculteurs vivriers, des agriculteurs de coton, des inactifs, des chômeurs, des salariés du secteur non structuré, des aides familiaux, des bénévoles et des apprentis.

Le troisième groupe est tout aussi vulnérable aux types de pauvreté cités pour les premiers groupes, mais il est caractérisé par le fait que les ménages sont beaucoup plus exposés aux facteurs de risques sociaux

et sanitaires par conséquent ils sont plus vulnérables à la pauvreté humaine et à la pauvreté des conditions de vie. Le groupe se compose essentiellement des ménages polygames et monogames, des femmes en danger moral, des ménages dont le chef est une femme (de facto comme de jure), des jeunes en situation difficile, des personnes handicapées et des vieilles personnes abandonnées.

5.1. LES GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES TRES VULNERABLES

Les groupes socio-économiques très vulnérables sont les agriculteurs vivriers, les agriculteurs de coton et les inactifs.

5.1.1. LES MENAGES D'AGRICULTEURS VIVRIERS

Selon les résultats de l'enquête prioritaire de 1998, la production vivrière occupe près de 7 millions de burkinabè soit plus de 65%. Pourtant c'est le groupe socio-économique le plus pauvre et qui se révèle être le plus vulnérable. En effet ce groupe enregistre les plus bas niveaux de revenus, la consommation mensuelle par tête y est également très faible et se situe à 5.651 FCFA contre 8.310 FCFA au niveau national. Ce niveau de dépenses est extrêmement faible quant on le compare à ceux des autres groupes socio-économiques. Les salariés du secteur public ont une moyenne de consommation moyenne de 26.842 FCFA et ceux du secteur privé structuré présente un niveau de dépenses estimé en moyenne mensuelle à 35.645 FCFA par tête. Les écarts de revenus sont donc très importants.

Les revenus obtenus dans ce secteur d'activité sont si insignifiants, qu'ils sont réservés en totalité à la dépense alimentaire réduisant à une portion congrue la fraction du revenu affectée à l'investissement productif, ce qui fait que l'équipement technologique et l'utilisation des intrants agricoles demeurent problématiques pour cette catégorie de la population. A cela il faut ajouter l'austérité de la nature qui annule le plus souvent les gains de productivité agricoles.

Sur le plan social, ce groupe reste fortement analphabète avec un taux d'alphabétisation de 9,9% ; ce qui ne favorise certainement pas les actions de vulgarisation pour l'application des thèmes techniques dans le domaine agricole. En outre, il faut souligner que le maintien de la force productive est mis en mal le plus souvent par l'existence en milieu rural d'endémies majeures, de maladies émergentes et re-émergentes.

Ces ménages se retrouvent dans les régions du plateau mossi où la densité de population agricole est élevée, c'est donc logique que ce soit dans ces régions que l'incidence de la vulnérabilité est le plus prononcée. Il s'agit essentiellement du Nord (75,4%), du Centre-Nord (73,5%) et du Centre-est (69,2%).

5.1.2. LES MENAGES D'AGRICULTEURS DE COTON

A quelques variantes près, l'analyse précédente est applicable aux producteurs de coton. La situation économique de ce groupe n'est guère meilleure pourtant on aurait pu s'attendre à mieux avec l'encadrement fourni à ces producteurs par l'Etat et le rôle joué par ces acteurs dans la balance des opérations courantes de l'Etat.

Le profil du groupe de producteurs de coton est au voisinage du profil des producteurs vivriers. Malgré l'organisation dont bénéficie la filière coton, les producteurs ont des revenus relativement très faibles. En effet, les résultats de l'enquête révèlent que la dépense moyenne dans ce groupe évalué à 7.288 FCFA se situe en deçà de la moyenne nationale (8.310 FCFA) , très proche de celle enregistrée pour les agriculteurs vivriers (différence 1.637 FCFA) mais également très éloignée de la dépense moyenne des autres groupes sociaux économiques du secteur moderne.

Les agriculteurs de coton ne sont pas plus alphabétisés que les autres agriculteurs, ils enregistrent un taux d'alphabétisation de 11,8%. Les ménages appartenant à ce groupe sont soit monogames (48,6%) soit polygames (46,4%). Très rarement célibataire et de sexe féminin, le chef de ménage producteur de coton a généralement plusieurs personnes à sa charge (10,2 personnes contre 7,6 personnes au niveau national).

Les agriculteurs de coton disposent en général d'une trésorerie plus liquide que les agriculteurs vivriers mais elle intervient indirectement dans la stratégie de capitalisation des ménages puisque ces derniers sont impliqués solidairement à travers leurs groupements dans des créneaux de crédits d'équipement et d'acquisition d'engrais.

Bien que le taux d'équipement technologique des agriculteurs de coton (40,9% pour les charrettes et 55,6% pour les animaux de trait) soit plus élevé que la moyenne nationale (21,1% pour les charrettes et 25,4% pour les animaux de trait), le coût d'opportunité du crédit semble être élevé pour les acteurs de la production puisque les risques bancaires sont entièrement transférés aux producteurs. Ce mécanisme réduit énormément la marge de manœuvre des ménages agriculteurs de coton dans la planification de la production agricole, de l'investissement et de la consommation. Cette assistance de l'Etat qui a démontré sa pertinence au plan macroéconomique peut cependant constituer dans certaines conditions un facteur de risque pour les ménages puisque les conditions économiques et sociales des producteurs de coton ne montrent pas des écarts significatifs par rapport aux agriculteurs vivriers.

Les agriculteurs de coton sont vulnérables du fait de leur pauvreté monétaire et de nombreux facteurs de risques pèsent sur eux notamment le niveau de prix au producteur, le coût d'opportunité du crédit agricole, les risques d'illiquidité (service du crédit, retard de paiement, etc.).

La pauvreté des producteurs de coton mise en évidence à travers l'enquête prioritaire de 1998 et confirmée par la présente étude contraste cependant avec les résultats obtenus par région économique. Il ressort clairement que l'incidence de la vulnérabilité est moins importante dans les régions économiques qui contribuent fortement à la formation du PIB. Il s'agit notamment de l'Ouest, du Centre, du Sahel et du Centre Ouest. La position de l'Ouest se justifie certainement par son PIB agricole dont la production de coton demeure une composante importante.

Une analyse économique plus approfondie de la filière coton qui mettrait en rapport la valeur ajoutée produite par la filière avec le revenu brut des producteurs pourrait révéler des distorsions dans la répartition de la valeur ajoutée entre les agents de la filière.

5.1.3. LES INACTIFS

Les inactifs sont tout aussi nombreux que les salariés du secteur privé structuré. Ils représentent environ 1% de la population totale du Burkina. Sont classés dans cette catégorie, les agents qui n'apportent aucune contribution à la formation du PIB et qui, en retour, bénéficient de revenus ou consomment des biens et des services produits par l'économie nationale.

Selon les enquêtes de l'INSD, le groupe des inactifs au Burkina est composé essentiellement de la frange des jeunes de moins de 15 ans (40,2%). Il est fortement scolarisé (taux de scolarisation au primaire 63%) et alphabétisé (41,4%).

Le revenu moyen de ce groupe est légèrement supérieur à la moyenne nationale. Les résultats de l'enquête prioritaire situent la consommation moyenne à 11.558 FCFA par mois. Bien que ce montant dépasse les montants observés auprès des groupes d'agriculteurs, le groupe des inactifs reste vulnérable parce qu'il reste à l'écart du processus de production et de répartition du revenu national.

5.2. LES GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES VULNERABLES

5.2.1. LES CHOMEURS (LES TRAVAILLEURS DEFLATES, LES JEUNES SANS EMPLOI ET LES AUTRES CHOMEURS)

Les P.A.S. ont entraîné des compressions dans des entreprises étatiques et les entreprises privatisées. Ils ont également introduit des blocages dans le recrutement dans certains secteurs, les secteurs épargnés étant, l'éducation, la santé, l'action sociale et les régies financières. Parmi les personnes les plus

vulnérables aux mesures des P.A.S., on retrouve tous ces travailleurs (travailleurs dans des entreprises publiques ou privées) qui ont perdu leur emploi d'une part et aussi ceux qui n'ont pas encore pu trouver un emploi à cause des mêmes mesures d'autre part. Cette dernière catégorie de personnes est vulnérable dans le sens où elle dépend d'autres personnes pour la satisfaction de ses besoins essentiels. Concernant les travailleurs déflatés, des indemnités de compensation étaient prévues mais tous n'ont pas eu la chance d'en bénéficier.

5.2.2. LES SALARIES DU SECTEUR NON STRUCTURE

Le secteur privé non structuré est pourvoyeur d'emplois précaires. L'effectif des salariés dans ce secteur est estimé 591.000 personnes contre 439.000 dans le secteur public et 103.000 dans le secteur privé structuré. Cette situation n'est pas étonnante car le secteur non structuré constitue le point de chute de nombreux demandeurs d'emplois. Bien que le groupe ait été identifié comme vulnérable du fait de la précarité qui le caractérise, il faut observer que le secteur privé non structuré procure aux salariés des revenus assez substantiels qui sont nettement plus attractifs que ceux obtenus dans l'agriculture. C'est un secteur, en terme de revenus, qui se positionne après le secteur public et le secteur privé structuré.

Dans le secteur non structuré, un ménage consomme en moyenne par mois, un montant de 18.735 FCFA contre 5.651 FCFA dans le secteur vivrier, 7.288 FCFA dans le secteur du coton et 26.842 dans le secteur public.

Les salariés du secteur non structuré acquièrent progressivement le « style de vie » des ménages du secteur moderne. En effet les chefs de ménages sont de plus monogames (55,9%) et ont en moyenne 5,2 personnes en charge contre 7,6 personnes au niveau national. De même on observe dans ce groupe une tendance à l'amélioration de l'éducation (62,7%) et de l'alphabétisation (40%) des ménages

5.2.3. LES AIDES FAMILIAUX ET LES BENEVOLES

Les aides familiaux représentent également une frange importante de la population active du Burkina. Avec une proportion de 4%, ils sont proches de la taille des salariés du secteur public. C'est un groupe qui a un niveau de revenu moyen assez proche des agriculteurs, sa consommation moyenne est évaluée à 9.824 FCFA par mois.

Le groupe qui est composé en majorité d'analphabètes (taux d'alphabétisation de 28,7%) et reste faiblement scolarisé (28,7%). Les aides familiaux sont originaires des milieux agricoles et se recrutent pour près de 40% dans les ménages polygames (20,5%) et dans les ménages dont le chef est de juré femme (20%).

C'est généralement les conditions de vie difficile des ménages qui est à la base de l'émergence et du renforcement de ce type d'activité. Quoiqu'on dise, c'est un secteur d'activité qui est plus rémunérateur que l'agriculture vivrière, mais il reste très vulnérable pour bon nombre de personnes car il est difficile d'y faire carrière toute la vie. Il constitue une source d'activités d'appoint pour les ménages pauvres. En ce qui concerne les bénévoles, le risque réside dans le fait que le travail des ces personnes est non rémunéré et sont donc dépendants des ménages qui pour la plupart disposent de revenus insuffisants.

5.3. LES AUTRES GROUPES SOCIAUX VULNERABLES

5.3.1. LES MENAGES POLYGAMES

D'après les résultats de l'étude sur le Profil de Pauvreté de 1998, les chefs de ménages polygames constituent 31% de l'ensemble des ménages du Burkina Faso. Ces ménages sont plus nombreux parmi les agriculteurs de façon générale. Dans ces ménages, ce sont surtout les femmes et les enfants qui sont vulnérables. La taille moyenne des ménages polygames est de 11,9 (contre 7,6 pour l'ensemble du pays). La majorité de ces ménages sont des agriculteurs de coton (46,4%) et des agriculteurs vivriers (36,3%). On retrouve peu de salariés du secteur public (5,1%) comme du privé structuré (5%).

Les dépenses de santé sont parmi les plus faibles, et la vulnérabilité est parfois liée à la position des membres au sein du ménage. Les dépenses d'éducation sont insignifiantes par rapport au nombre d'enfants scolarisables et en général, le niveau d'étude le plus élevé est le secondaire premier cycle. (Voir en annexes les dépenses par grands postes selon le type de ménage).

Le constat est que dans ces ménages, l'inégalité règne entre les femmes d'une part et entre les enfants d'autre part. Une forme d'abandon surgit fréquemment dans ces ménages dans la mesure où le mari est certes présent mais maintient des relations préférentielles avec certaines femmes et leurs enfants. La conséquence est la mauvaise santé d'ensemble de ces ménages et il existe une pression sociale poussant les hommes à chercher des aides familiales en épousant plus de femmes et en faisant plus d'enfants (surtout en milieu rural). Mais, généralement, les hommes polygames ont tendance à s'occuper de leurs femmes contrairement à l'ordre d'arrivée en négligeant les premières femmes (avec leurs enfants). Dans ces types de ménage, les femmes ont non seulement presque l'entière responsabilité de subvenir aux besoins de leurs enfants, mais doivent aussi effectuer des travaux ménagers et même agricoles au profit du ménage tout entier si ce n'est pour le compte du mari dans le cas de certains travaux agricoles.

5.3.2. LES MENAGES MONOGAMES

Les ménages monogames n'échappent pas à la vulnérabilité, ils sont tout aussi concernés par ce phénomène, en effet il est ressorti que ce groupe présente une incidence de la vulnérabilité de 57,5%. Toutefois il faut reconnaître avec les statistiques obtenues, que ce sont les effectifs des ménages monogames des groupes ou les pauvres sont les plus nombreux en effectif à savoir les agriculteurs vivriers (52%) et les agriculteurs de coton(48,6%) qui ont eu une influence sur la valeur de l'indicateur. Ce n'est donc pas un groupe vulnérable en soit, mais l'analyse confirme plutôt que les ménages monogames tout comme les ménages polygames sont vulnérables s'ils exercent une activité agricole dans la filière vivrière ou dans le coton. Par contre l'analyse du groupe précédent confirme que pour les autres secteurs d'activités (public et privé) plus le nombre de conjoints est élevé plus le ménage est vulnérable.

En effet les ménages selon le statut matrimonial présente les incidences à la vulnérabilité suivantes :

- Monogame : 57,5%
- Polygame 2 femmes : 66,5%
- Polygame 3 femmes et plus : 72,5%

5.3.3. LES FEMMES EN DANGER MORAL

Le Burkina Faso, de par son organisation sociale d'avant la colonisation, ne connaissait pas la prostitution sous son aspect commercial. Mais de nos jours, les femmes burkinabè se sont intéressées à la prostitution à l'instar d'autres femmes de la sous-région. Ce phénomène a pris des proportions inquiétantes dans les centres urbains. Il est hasardeux de fournir des statistiques sur les prostituées en raison de leur grande mobilité et du caractère souvent clandestin de l'exercice du métier. Cependant, en empruntant nuitamment les grandes artères de la ville de Ouagadougou, on se rend compte de l'ampleur du phénomène. En plus des centres urbains, le phénomène prend également de l'ampleur dans les sites aurifères.

Les causes de la prostitution sont à deux niveaux :

Les causes économiques : nous vivons actuellement dans une société soumise à la loi de l'argent et où l'individualisme est de mise, surtout dans les centres urbains. En plus, le chômage vient tout aggraver en prenant de l'ampleur. Ce chômage frappe plus les femmes du fait de leur taux d'analphabétisme élevé et de leur manque de formation professionnelle.

Les causes socio-culturelles sont :

- la dégradation des mœurs ;
- le relâchement de l'autorité parentale;

- les conflits conjugaux ;
- le mariage forcé ;
- l'exode rural ;
- l'échec du système éducatif ;
- la polygamie qui engendre souvent de nombreux enfants dont on ne peut s' occuper et qui doivent eux-mêmes se débrouiller pour satisfaire leurs besoins élémentaires ou pour se payer les frais de scolarité et les fournitures scolaires.

Les prostituées ou femmes en danger moral se heurtent à différents problèmes qui expliquent leur situation de vulnérabilité. Parmi ces problèmes, on peut retenir :

- les problèmes de sécurité (elles peuvent être agressées) ;
- les problèmes économiques (elles n'ont pas de revenu régulier) ;
- les problèmes sociaux (elles sont marginalisées) ;
- les problèmes sanitaires (elles sont exposées aux maladies sexuellement transmissibles et au SIDA).

D'autres groupes non moins importants peuvent être mentionnés; il s'agit des filles mères, des femmes exclues de leur communauté de base pour fait de sorcellerie, des filles exclues de leur communauté de base ou de leur famille pour fait de mariage forcé ou grossesse indésirée.

5.3.4. LES MENAGES DONT LE CHEF EST UNE FEMME (DE FACTO COMME DE JURE)

Pour assurer le bien-être du ménage, traditionnellement le mari est responsable des activités de production (la sphère économique) et la femme est chargée de toutes les activités de reproduction (sphère domestique). Dans les faits, les femmes sont, le plus souvent, dans l'obligation de nourrir leur famille et de prendre soin des enfants, à la fois sur les plans matériel et affectif, indépendamment de la contribution de leurs époux.

Il existe deux catégories de femmes chefs de ménage : de jure et facto. Une femme est chef de ménage de jure lorsque celle-ci n'a jamais été mariée ou que le mari n'existe plus (décès, divorce). Elle l'est de facto lorsqu'elle est mariée et que son mari n'est pas présent en cas de migration. par exemple).

Au Burkina Faso, les femmes chefs de ménage de jure représentent 6,4% des chefs de ménages et tirent l'essentiel de leur revenu d'activités non agricoles. Les femmes chefs de ménages de facto constituent 2,3% des chefs de ménages et l'essentiel de leur revenu est issu de transferts. Pour les ménages où les

femmes sont chefs de ménages de facto, l'émigration du mari peut durer plusieurs années, obligeant la femme à assumer l'entière responsabilité des sphères économique et domestique du ménage.

Il existe au moins deux raisons principales expliquant la situation de vulnérabilité des femmes chefs de ménage de facto.

- la femme chef de ménage est souvent la seule personne adulte dans le ménage pour faire face à la charge des enfants. La situation s'empire si ces femmes pratiquent l'agriculture car certaines activités relèvent traditionnellement du domaine des hommes. En l'absence de l'homme, il faudra donc payer quelqu'un pour ces travaux, ce qui nécessite une disponibilité monétaire suffisante ;
- le statut de la femme dans la société traditionnelle limite son accès aux activités rémunératrices. Cette situation résulte de nombreux facteurs parmi lesquels, nous pouvons retenir le manque d'éducation, et d'accès au crédit, les pesanteurs socioculturelles.

Parmi les femmes chefs de ménage de jure, les veuves et les divorcées sont les plus vulnérables car les traditions les empêchent souvent d'avoir accès aux ressources mobilisées par le ménage.

Le Code des Personnes et de la Famille dispose pour les époux ayant choisis le régime de la communauté des biens, qu'en cas de divorce, les biens sont partagés entre les ex-conjoints de même que la femme garde les enfants âgés de moins de 7 ans. Malgré ces dispositions, en cas de divorce, l'ex-mari prend en général tous les biens du ménage ainsi que les enfants. S'il s'agit d'enfants en très bas âge, ils resteront avec leur maman jusqu'à ce qu'ils deviennent « productifs ». Le paiement par l'ex-mari d'un soutien financier est rare, bien que les tribunaux protègent les intérêts des enfants et aussi de la femme.

Dans le cas des veuves, les parents les plus proches du défunt revendiquent le droit de disposer des biens du ménage, sauf parfois lorsqu'il y a des fils (et non des filles) majeurs. Dans certaines coutumes religieuses, la femme doit observer une « période de veuvage » au cours de laquelle elle reste à la maison, abandonnant ainsi toute activité rémunératrice. Si la femme veut garder l'usufruit des biens du ménage, la protection et le statut social qu'elle avait étant mariée, certaines coutumes prescrivent le lévirat, c'est à dire le remariage de la veuve avec un de ses beaux-frères. Avec le spectre du Sida, cette coutume constitue plutôt une menace de santé familiale.

5.3.5. LES JEUNES EN SITUATION DIFFICILE

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays africains, connaît les problèmes engendrés par la dégradation des structures sociales et économiques, l'inadaptation de l'école aux réalités du pays, le chômage et le

sous-emploi. Cette situation touche plus la jeunesse burkinabè faisant d'elle, dans une proportion non négligeable, des laissés-pour-compte".

Selon l'enquête de 1990 menée par la Direction de l'insertion sociale, 3055 jeunes dans/ de la rue ont été recensés dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. En 1997, une enquête du projet conjoint Croix Rouge de Belgique et Croix Rouge du Burkina a fait ressortir 7330 enfants et jeunes de/dans la rue pour la seule ville de Ouagadougou contre 2300 en 1990, soit une progression vertigineuse du phénomène qui va du simple au triple en 7 ans. Les résultats du profil de pauvreté estiment la population de jeunes n'ayant pas de lien de parenté avec le chef de ménage à 60519 (dont 46,2 du sexe féminin) pour l'ensemble du territoire en 1994. La répartition par strates de cette frange de la population est dressée dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Répartition des jeunes n'ayant pas de lien de parenté avec le chef de ménage selon le sexe et le milieu de résidence.

Strates	Homme	Femme	Total
Ouest	2 311	3 980	6 291
Sud et Sud-Ouest	2 199	7 250	9 449
Centre nord	4 449	5 734	10 183
Centre sud	12 892	2 843	15 735
Nord	2 784	533	3 317
Autres villes	1 861	1 917	3 778
Ouaga Bobo	6 042	5 724	11 766
Ensemble	27 982	27 981	60 519

La majorité de cette population se trouve dans le Centre-Sud puis dans les grands centres urbains que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Les jeunes "dans la rue" sont ceux qui exercent une activité sur la voie publique mais ayant des rapports fréquents avec leurs familles ou leurs employeurs. Ils sont composés de garçons et de filles. Les jeunes "de la rue" sont ceux vivant et se nourrissant dans la rue, celle-ci étant leur demeure habituelle. Ils sont surtout constitués de garçons.

Pour ce qui concerne l'âge, ce sont des jeunes de 7 à 21 ans qui sont dans ou de la rue. La plupart de ces jeunes viennent du milieu rural.

Les types d'activités (vendeurs ambulants, cireurs, gardiens de voitures, charretiers mendiants...) confirment la précarité de leur situation. Ces jeunes sont des travailleurs précoces. La dégradation de la situation économique a engendré des stratégies de survie au niveau des ménages. Malheureusement, très souvent, ces stratégies impliquent des jeunes qui doivent travailler (dans le secteur informel, dans le petit commerce, etc.). Parmi ces stratégies, nous avons les jeunes « loués » dans le milieu rural pour les travaux champêtres, les jeunes de la rue, les jeunes dans la rue, les aides familiaux (pour conduire les aveugles par exemple), les jeunes « placés ou confiés » et les jeunes « employés domestiques ». La vulnérabilité des ces jeunes est leur séparation de leur famille « biologique » qui entraîne un manque de sécurité et d'affection nécessaires pour qu'ils deviennent des adultes productifs. Non seulement l'expérience (très souvent douloureuse) vécue par ces enfants leur laissera des séquelles profondes inévitables sur le plan affectif, mais en plus ils n'ont souvent pas l'occasion d'apprendre les rudiments et les principes élémentaires de la vie sociale. Ce qu'on enlève souvent à ces jeunes, ce n'est pas seulement leur jeunesse et leur présent, mais aussi leur avenir car n'ayant jamais appris les rudiments nécessaires pour survivre dans leur condition « naturelle » (milieu rural ou ménage pauvre), indispensables pour leur vie adulte (s'ils veulent revenir dans ce « milieu »). La chance peut sourire à certains de ces jeunes qui peuvent bénéficier des conditions meilleures sur le plan économique qu'ils n'auraient eues s'ils étaient restés dans leur milieu « initial ». Dans les grandes villes, le nombre de jeunes de la rue ou dans la rue et le nombre de ménages employant les jeunes pour les travaux domestiques (vente d'eau glacée, cuisine, etc.) ne cesse de croître. Dans le milieu rural, l'introduction de cultures de rente a engendré une utilisation accrue de main d'œuvre constituée par les enfants « loués ». Cette dernière pratique a cours surtout dans la partie Ouest du Burkina et récemment, dans la partie Est où la culture de coton a été encouragée.

Dans le cas des jeunes « placés, employés ou loués », le type de lien existant entre l'enfant et sa famille « d'accueil » détermine la condition de vie de l'enfant : plus ce lien est étroit, plus l'enfant a de chances de bénéficier de bons traitements. Pour les jeunes placés surtout, ils peuvent avoir de la chance d'aller à l'école, on pourra relativement bien prendre soin de lui, etc. Mais, il faut reconnaître que beaucoup de jeunes sont « confiés » pour leur permettre de bénéficier de meilleures conditions de vie sous la tutelle de « parents » ou de connaissances plus riches que leur famille biologique. Cela peut leur permettre d'espérer parfois quelques rémunérations. Il arrive souvent que ces jeunes « confiés » soient des personnes dont on veut se débarrasser, soit parce que leur famille est trop pauvre (stratégie visant à réduire la vulnérabilité de la famille biologique mais pas celle de l'enfant), soit parce qu'ils sont issus d'un « ménage brisé » (décès, divorce, enfant né de parents non majeurs, etc.) et que le réseau de solidarité traditionnelle ne parvient pas à les absorber. Les « bonnes » sont surtout des filles entre 10 et 15 ans qui travaillent dans les grandes villes comme bonnes à tout faire dans les familles qui peuvent les utiliser en dehors de la maison pour des activités lucratives (vente de glaces, de beignets, etc.). Leur rémunération varie entre 3.000 et 6.000 F CFA par mois (largement en dessous du S.M.I.G qui est de 24.918 F CFA par mois en 1995). Les garçons

sont souvent utilisés comme aides dans les magasins, le petit commerce, certains pouvant avoir la chance d'apprendre un métier. Pour tous ces jeunes « placés, employés ou loués », le châtiment corporel ou les menaces de ce châtiment constituent la raison principale des fugues, contribuant à faire grossir le rang des jeunes de ou dans la rue.

5.3.6. LES PERSONNES HANDICAPEES

Il est devenu courant de constater un effondrement progressif du système de valeurs sociales qui la caractérisait jadis la société traditionnelle. Alors, il est apparu un certain nombre de phénomènes sociaux dont la «marginalisation» des personnes handicapées. C'est ainsi que les personnes qui souffrent de handicap ont perdu le statut social qui était le leur. La société leur a attribué de nouveaux rôles, ceux des mendiants et d'assistés. Elles sont ainsi frappées d'une part par leur infirmité et d'autre part par l'exclusion dont elles font l'objet dans la communauté. Selon le Recensement Général de la Population de 1985 on dénombre au Burkina Faso 140163 personnes handicapées. Celui de 1996 a permis d'en dénombrer 168.698 composées comme suit :

▪ personnes handicapées motrices	16,16%
▪ personnes handicapées mentales	12,04%
▪ personnes handicapées visuelles	19,00%
▪ personnes handicapées sourdes-muettes	12,05%
▪ personnes handicapées (autres formes)	40,75%

Ces chiffres issus de ces deux sont visiblement en deçà de la réalité car des communautés continuent de dissimuler leurs personnes handicapées.

L'ampleur et la gravité de la situation à l'échelle nationale de ceux qui souffrent d'un handicap sont donc encore mal connues. Du reste, l'OMS estime que 10% de la population vit avec un handicap. Sur cette base, la population handicapée du Burkina Faso peut être estimée à 1.100.000 en 2002. La plupart de ces personnes handicapées vivent dans des conditions de dénuement. De nombreuses personnes handicapées se voient obligées de vivre de mendicité puisque le marché du travail n'offre pas une grande possibilité d'exprimer leur personnalité par le travail producteur qui en est le facteur essentiel d'expression et d'épanouissement. Les structures classiques d'éducation et de formation ne sont pas non plus adaptées à leurs besoins, ce qui les marginalisent davantage (99% des handicapés n'ont aucun niveau d'instruction).

5.3.7. LES PERSONNES AGEES

Les personnes âgées représentent 8% de la population totale (INSD – 1996). Une enquête sur le profil des personnes âgées auprès de 600 travailleurs retraités (MASSN, 1995) et une autre sur « le profil des

personnes du 3^{ème} âge » (ANTHROPOS INTERNATIONAL, 1996) ont révélé que cette couche de la population est confrontée à de nombreuses difficultés, dont les principales sont : les problèmes de santé, d'alimentation, de logement, d'accès au transport et au revenu. Cette situation rend les personnes âgées vulnérables et les expose à la précarité. En outre, ces personnes subissent les conséquences du VIH/SIDA, devenant des tuteurs d'orphelins et entretenant des malades du SIDA.

Les femmes âgées sont particulièrement exposées au risque d'exclusion sociale. Ainsi, 745 d'entre elles sont actuellement accueillies dans des structures de prise en charge (Centre Delwendé, cours de solidarité etc.) suite à leur expulsion de leurs communautés de base.

Il ressort d'ailleurs de l'Etude Participative Visuelle sur la pauvreté que ce sont les vieilles personnes (personnes âgées sans support familial ou vieilles femmes vivant seules avec leurs enfants) qui sont les symboles même de la pauvreté. Il est difficile de dire combien de personnes sont dans une telle situation, l'Enquête Prioritaire s'étant intéressée au chef de ménage. Evaluer le nombre de vieilles personnes abandonnées par ce biais serait une sur-estimation. Il faudra effectuer une étude ciblée pour évaluer ces vieilles personnes abandonnées. La raison principale de ce phénomène est probablement l'émigration qui emporte les bras valides vers les villes ou vers l'étranger, que ce soit à la recherche de terres plus fertiles ou à cause du pouvoir attractif exercé par les villes. Une autre raison pouvant expliquer la vulnérabilité de ces personnes âgées est le contact et l'ouverture de la société africaine aux valeurs de la société occidentale qui ont contribué à affaiblir la cohésion de la famille étendue et à développer chez les « jeunes », une tendance à l'individualisme.

Les ravages du sida sur la population jeunes et adultes ainsi que certaines pesanteurs socio-culturelles (accusation de sorcellerie en cas de décès) expliquent également la vulnérabilité des personnes âgées.

6. STRATEGIES DE GESTION DES RISQUES

Les stratégies de gestion des risques sont :

- les stratégies de prévention qui visent à réduire la probabilité du risque ;
- les stratégies d'atténuation qui ont pour objet de réduire l'impact du risque s'il venait à se matérialiser ;
- les stratégies de réaction qui permettent de faire face au risque une fois survenu.

Les stratégies de gestion des risques adoptées par les ménages et les communautés sont aussi bien formelles qu'informelles. Les stratégies informelles reposent sur des arrangements entre individus ou ménages, ou font appel à des groupes tels que les communautés ou les villages. Les systèmes formels comprennent des activités fondées sur les mécanismes du marché ou fournis par l'Etat.

Les politiques et les mécanismes mis en place par la puissance publique déterminent dans une large mesure l'importance et le type des arrangements informels utilisés par les ménages et les communautés.

Tableau 6: Mécanismes de gestion des risques

Objectifs	Mécanismes informels		Mécanismes formels	
	Individus et ménages	Fournis par le groupe	Fournis par le marché	Fournis par l'Etat
Limiter les risques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soins de santé préventifs ▪ Migrations ▪ Sources de revenus plus sûres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action collective d'infrastructures, digues, terrasses ▪ Gestion des ressources communes 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bonnes politiques macroéconomiques ▪ Politique environnementale ▪ Politique d'éducation et de formation ▪ Politique de santé publique ▪ Infrastructures, (barrages, routes) ▪ Politique active sur le marché de travail
Atténuer les risques Diversification <i>Assurance</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversification des cultures et des parcelles ▪ Diversification des sources de revenus ▪ Investissements dans le capital physique et humain ▪ Mariage et famille élargie ▪ Stocks régulateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associations professionnelles ▪ Tontines ▪ Investissement dans le capital associatif (réseaux, associations, rites, échanges de cadeaux) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comptes d'épargne dans les institutions financières ▪ Micro financement ▪ Assurance accident, invalidité et autre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vulgarisation agricole ▪ Régime de retraites ▪ L'invalidité et autres risques
Remédier aux chocs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vente de biens ▪ Emprunts à des prêteurs ▪ Travail des enfants ▪ Réduction de la consommation alimentaire ▪ Migration saisonnière ou temporaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transferts au sein des réseaux de solidarité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ventes d'actifs financiers ▪ Emprunts auprès d'institutions financières 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide sociale ▪ Travaux d'utilité collective

Source : Adapté de Banque mondiale 2000 (p166) et des résultats de l' « Etude sur les risques sociaux et la vulnérabilité au BF 2002 »

6.1. COMMENT LES INDIVIDUS ET LES FAMILLES FONT FACE AUX RISQUES

Face à la difficulté de résorber complètement leur situation de vulnérabilité, plusieurs ménages et personnes ont conçu des stratégies d'adaptation. Ces stratégies vont d'une meilleure gestion des ressources familiales ou individuelles disponibles à des efforts pour satisfaire les besoins en faisant tout pour obtenir des ressources supplémentaires d'une manière ou d'une autre.

Pour survivre aux chocs, les ménages vendent leur bétail ou d'autres actifs, ou ils sollicitent des transferts et des prêts de leur réseau de soutien. Si cela ne suffit pas, ils peuvent augmenter leur offre de main d'œuvre, c'est à dire accroître leur nombre d'heures de travail, faire travailler d'autres membres de la famille (femmes ou enfants) ou migrer vers des régions qui n'ont pas été affectées. En dernier recours les ménages réduisent leur consommation ou se privent de nourriture.

Parmi les stratégies utilisées par les ménages, nous avons choisi de présenter celles qui ont un impact sur le niveau de leurs productions et de leurs revenus et de présenter ensuite les stratégies liées aux migrations et enfin de faire cas de celles liées à la gestion des revenus et des actifs des ménages.

6.1.1. LIMITER LES RISQUES PAR LA STRATEGIE DE PRODUCTION

Au Burkina Faso, les aléas climatiques sont à l'origine d'une forte instabilité de la production agricole, génératrice d'une instabilité des revenus en partie seulement compensée par un mouvement inverse des prix. La structure du marché explique que l'évolution des prix ne joue pas comme une assurance de revenu, mais au contraire comme une source supplémentaire d'instabilité. Face à ces risques, les paysans choisissent leur plan de production de façon à s'assurer la réalisation d'un revenu minimum. Cette recherche de sécurité est liée à une moindre productivité et à un comportement autarcique, tandis que la prise de risque implique une participation plus grande à l'économie de marché.

Ainsi dans les zones rurales du pays, les ménages ayant de faibles moyens de production préfèrent cultiver des variétés traditionnelles à faible rendement certes mais qui est stable d'année en année. Le système traditionnel d'exploitation des terres (rares) que sont la polyculture et la culture intercalaire sont les formes de diversification des cultures les plus fréquentes. Ces stratégies (choix de cultures à faible rendement mais stable d'année en année et diversification de cultures) adoptées par les ménages ayant de faibles moyens de productions dans les zones rurales sont des pratiques habituelles de prévention et/ou de réduction des risques face aux chocs exogènes. Elles constituent souvent des mesures d'adaptation de la production et de l'utilisation des ressources avant et pendant la période de production.

L'accroissement de la production agricole réalisé par une extension des superficies cultivées constitue également une stratégie de prévention de chocs adoptée par les ménages ruraux. Dans certaines localités du Burkina, elle constitue la principale sinon l'unique stratégie retenue par les ménages. Cette option est mise en évidence par les résultats de l'enquête pilote auprès des ménages de quatre villages des provinces du Namentaga et du Sanmatenga. En effet il est ressorti clairement que l'accroissement des superficies est la modalité dominante (25%) préconisée par les ménages dans la prévention des chocs.

En outre les paysans diversifient les cultures, exploitent des parcelles différentes ou travaillent pour le compte d'autres agriculteurs.

6.1.2. LIMITER LES RISQUES PAR LA DIVERSIFICATION DES SOURCES DE REVENUS

En plus des stratégies développées par les ménages au niveau de la production agricole, ils recherchent à régulariser les flux de revenus dans le temps à travers une diversification des sources de revenus. L'enquête prioritaire de 1998 indique qu'au niveau national, le revenu global des agriculteurs vivriers (groupe vulnérable) est constitué à 35% de revenus non agricoles.

En général, les opportunités dont disposent les ménages ruraux pour accroître leurs revenus sont généralement limités et concernent majoritairement les activités d'appoint. Ces activités dépassent rarement la sphère domestique et ont, de ce fait, un impact peu significatif dans la variabilité des revenus des agriculteurs. Ces activités sont le plus souvent orientées vers les petits métiers, l'artisanat et le commerce saisonnier.

C'est ainsi que les femmes sont incitées à travailler pour apporter un supplément de revenus au sein du ménage. Certains ménages ne s'arrêtent pas au niveau des femmes. La main-d'œuvre enfantine commence aussi à être utilisée pour augmenter le budget du ménage ou pour réduire le fardeau de la dépendance.

L'apparition en milieu urbain et la consolidation progressive du secteur informel au plan économique constitue une réponse des ménages vulnérables aux contraintes liés à l'emploi et au revenu monétaire. La majorité des urbains continue d'en tirer de maigres revenus, c'est un secteur pourvoyeur d'emploi mais peu productif, pourtant les prospectives soulignent que c'est un secteur qui connaîtra une différenciation progressive, on assistera à la création d'entreprises intermédiaires, petites et moyennes.

6.1.3. LIMITER LES RISQUES PAR LA MIGRATION

Au Burkina Faso, l'évolution démographique s'effectue à partir de la population rurale et c'est principalement dans ce milieu que la pression exercée sur les ressources est nettement amplifiée. Le sous emploi apparent qui est une conséquence de cette situation ne peut être résorbé au regard de l'inexistence de possibilités réelles en matières d'emplois alternatifs assez rémunérateurs.

Le maintien de ce déséquilibre structurel sur le marché de l'emploi provoquerait à terme, dans les conditions actuelles de production, une pauvreté quasi générale de la population rurale étant entendu que le revenu moyen par tête serait dans ces conditions très bas.

Pour toute proportion gardée, la forte mobilité des populations constitue un puissant facteur d'adaptation à ces contraintes. L'émigration s'inscrit donc comme une stratégie de réduction de la pauvreté et d'allègement de la vulnérabilité économique des ménages. Cependant, si elle permet de relever ou de stabiliser le revenu par tête dans les zones de départ, en revanche, elle a tendance à faire baisser le revenu par tête dans les zones d'accueil surtout dans les villes où la majorité des migrants s'insèrent dans le secteur informel à faible rendement.

La croissance de la contribution du secteur informel au PIB du pays est révélatrice de la vitalité du secteur informel, sa part dans le PIB ne fait que croître et compense à bien des égards la baisse tendancielle de la part du secteur primaire dans la formation du PIB.

En ce qui concerne les migrations internationales, l'impact est mieux perçu au plan macroéconomique, en témoigne le volume des transferts financiers résultant de l'activité des migrants. Ce flux net en faveur de Burkina améliore la balance des paiements du pays. Cependant il faut noter que le volume des transferts baisse d'année en année.

En conclusion il faut retenir que la mobilité des populations à l'intérieur (zones urbaines et zones de productions agricoles favorables) comme à l'extérieur constitue un puissant facteur d'adaptation des migrants pour se prémunir contre la pauvreté et par conséquent elle contribue à la croissance économique du pays. Un facteur de vulnérabilité pour les pauvres serait une mauvaise gestion des migrations par les autorités politiques : une limitation inappropriée de la mobilité des hommes, un aménagement du territoire national inadapté à la problématique, un retour massif des migrants au pays ou dans les zones de départ.

6.1.4. LIMITER LES RISQUES PAR UNE OPTIMISATION DE LA GESTION DES REVENUS ET DES ACTIFS FAMILIAUX

Dans le contexte du Burkina, les pauvres doivent compter essentiellement sur l'auto assurance et les mécanismes d'assurance informels.

L'auto assurance consiste pour les ménages à accumuler des actifs pendant la période faste et à les vendre pendant les périodes difficiles. Les ménages ne disposent pas en général d'une gamme étendue d'actifs ayant des valeurs stables sur le marché. Lorsqu'ils le peuvent les ménages achètent comme stock régulateur du bétail (petits bétail surtout) ou des actifs divisibles consistant à accumuler des céréales ou de l'argent.

Par ailleurs, pour faire face aux difficultés nées de la diminution du pouvoir d'achat et de la rareté des denrées sur les marchés, beaucoup de ménages ont appris à mieux gérer les ressources dont ils disposent et dont dépend leur survie. Cette gestion peut consister à réduire la quantité de nourriture par personne dans le ménage. Une autre mesure peut consister à rechercher la quantité de nourriture plutôt que la qualité : consommation de cultures sauvages par exemple Enfin, la mesure la plus courante consiste à réduire sinon à éliminer l'achat des produits non alimentaires, notamment les biens durables (importés ou produits sur place).

Au niveau des individus, l'allaitement maternel permet de réduire le coût des aliments pour bébés et le protège contre certaines maladies. Bien que cette stratégie ait des mérites et soit beaucoup recommandée, même pour les personnes non vulnérables, l'allaitement au sein a des effets négatifs sur les mamans déjà sous-alimentées et/ou mal-nourries, contribuant parfois à les exposer à des maladies (accentuation de la vulnérabilité). Néanmoins, l'allaitement maternel a un impact positif (réduction de la vulnérabilité) sur les femmes n'adoptant pas de planning familial, puisqu'il contribue à réduire le nombre de naissances chez certaines femmes en prolongeant l'espacement des naissances.

6.2. COMMENT LES COMMUNAUTES FONT FACE AUX RISQUES

Comme la plupart des sociétés africaines, la société burkinabé est basée sur la philosophie de "communalisation" traditionnelle. Cette philosophie transparaît dans presque tous les aspects de la vie économique et sociale, notamment dans les modes de propriété et d'usage des moyens de production. C'est ce qui fait que la terre est une propriété commune (même s'il existe un responsable coutumier pour la gestion des terres) pour la plupart, la main-d'œuvre peut être mobilisée pour rendre un service commun à la société. Il arrive que les membres d'une communauté partagent les produits agricoles entre eux pour soulager la misère de quelques-uns d'entre eux. La "communalisation" est surtout caractérisée par le fait que chaque famille désire coopérer avec d'autres familles de la société dans toutes les activités dont

dépend le bien-être commun. L'existence des groupements villageois ou des coopératives est également un mécanisme qui est mis en place par la communauté pour renforcer l'esprit de solidarité. Ces regroupements constituent également une courroie participative au processus de développement.

En outre ces regroupements constituent pour les ménages un capital associatif sur lequel est bâtie une forme d'assurance informelle qui consiste à un partage des risques au niveau du groupe. Dans la plupart des cas l'assurance informelle s'appuie sur le réseau solidaire que forment les membres d'une même communauté ou d'une famille élargie, souvent à l'intérieur d'un même groupe ethnique, ou les membres d'une même profession ou encore les migrants et leur foyer d'origine.

6.3. QUE FONT LES AUTORITES FACE AUX RISQUES ?

Le Burkina Faso a réalisé au cours des cinq dernières années une croissance moyenne de 5,5% par an. Mais en dépit de ces progrès, le niveau de la pauvreté demeure préoccupant, aggravant la vulnérabilité des populations burkinabè face aux crises de toute nature.

- Le phénomène de la pauvreté au Burkina Faso a été saisi en 1998 par l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages qui conclut que 45,5% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté établi à 72 690 FCFA/adulte et par an. Les activités de production dans le secteur rural constituent la principale source d'emplois et de revenus pour environ 80% de la population. L'agriculture et l'élevage sont les principales sources de croissance de l'économie burkinabè et contribuent à près de 35% du produit intérieur brut (PIB) et 60% des exportations. Or plus de trois pauvres sur quatre sont des agriculteurs.

- La vulnérabilité de la population à la pauvreté abordée dans le cadre de la présente étude élargit la notion « d'incidence de la pauvreté » à la notion « d'incidence à la vulnérabilité » qui améliore la visibilité du phénomène de la pauvreté dans une vision de développement durable du Burkina. L'étude aboutit au fait qu'en réalité, 62,6% de la population burkinabè est vulnérable à la pauvreté monétaire. En exploitant les données de l'enquête, l'étude établit le seuil de vulnérabilité à 95 681 FCFA/tête/an contre un seuil de pauvreté de 72 690 FCFA /tête/an. Toute personne dont le revenu est inférieur au seuil de vulnérabilité verrait ses conditions de vie se dégrader sérieusement et devenir pauvre si un choc ou une crise économique survenait. Dans certaines conditions ce taux est réducteur de la réalité parce que l'exercice ne prend pas en compte les autres types de vulnérabilité mentionnés dans les chapitres précédents à savoir la pauvreté liée aux conditions de vie, aux potentialités et la pauvreté humaine. On peut donc croire que les burkinabè sont vulnérables dans leur grande majorité.

Ce constat démontre que les mesures visant à aider les pauvres à gérer les risques liés à la vulnérabilité doivent faire partie intégrante des programmes de réduction de la pauvreté

S'appuyant sur les grandes réformes de l'Etat burkinabè mise en oeuvre depuis, on peut raisonnablement avancer que le Burkina Faso est bien engagé dans la lutte contre la pauvreté sans que la dimension liée à la vulnérabilité des ménages et des individus ne soit explicitement prise en compte. C'est vrai qu'en luttant efficacement contre la pauvreté, on combat d'une manière ou d'une autre la vulnérabilité à la pauvreté des ménages, mais en procédant ainsi on bute sur le fait que le public cible n'est pas le même et la problématique de la vulnérabilité demeure dans ce cas partiellement traitée.

6.3.1. LES ACTIONS STRUCTURANTES DE L'ÉTAT POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

Les grandes reformes de l'Etat peuvent réduire les risques liés à la vulnérabilité des populations. Les politiques engagées dans le domaine de la santé, de l'environnement, du marché du travail, de la gestion macro économique, de la décentralisation et de l'aménagement du territoire sont autant de moyens de réduire les risques liés à la vulnérabilité des populations burkinabè

6.3.1.1. LE CADRE GENERAL

La décentralisation : Loi N°040/98/AN du 3 août 1998 portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso. Depuis l'indépendance du pays, c'est sans doute la réforme la plus importante de l'Etat car elle ouvre aux centres urbains et semi-urbains, la possibilité d'acquérir une personnalité morale de droit public distincte de celle de l'Etat, une autonomie financière et le droit de s'administrer librement. L'article 2 de la loi stipule « *la décentralisation constitue l'axe fondamental d'impulsion du développement et de la démocratie. La décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales ou collectivités locales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale.* ».

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso (CSLP). Ce document cadre vise à énoncer les objectifs prioritaires de développement pour réduire le niveau de pauvreté des populations ainsi que les inégalités entre les différentes régions et groupes socio-économiques.

La réalisation des objectifs du CSLP, s'articulera autour de quelques programmes organisés en quatre axes stratégiques pour lesquels des actions prioritaires chiffrées sont envisagées :

Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité⁸

Axe 2 : Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base⁹

Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres¹⁰

Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance¹¹

Ce CSLP repose sur sept grands principes: (i) le recentrage du rôle de l'Etat, (ii) la gestion durable des ressources naturelles, (iii) la promotion d'un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds, (iv) la promotion d'une bonne gouvernance, (v) la prise en compte de la dimension régionale, (vi) l'équilibre régional et (vii) la question du genre.

En perspective il faut noter la finalisation de **L'étude prospective** « Burkina 2025 » et la réalisation en cours du **Schéma National d'aménagement du Territoire** qui seront un cadrage important pour le développement du pays en accord avec les aspirations de l'ensemble des acteurs de la vie nationale.

6.3.1.2. LES SECTEURS CIBLES DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DU GOUVERNEMENT

L'appui par le gouvernement aux secteurs productifs concerne l'ensemble des secteurs, même si une attention particulière est accordée à court et moyen termes à l'agriculture et à l'agro-industrie. Ces deux derniers secteurs représentent une part importante du PIB, et assurent les trois quarts des emplois et des revenus des ménages.

De même, les secteurs sociaux et la gestion de l'environnement font l'objet d'une attention soutenue de la part du gouvernement.

Toutes ses actions de l'Etat contribuent fortement à lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité des populations.

⁸ (i) Maintenir un cadre macro-économique stable, (ii) Accroître la compétitivité de l'économie et réduire les coûts des facteurs, (iii) Accélérer le développement du monde rural, (iv) Appuyer les secteurs productifs.

⁹ (i) Promouvoir l'accès des pauvres aux services de l'éducation, (ii) Promouvoir l'accès des pauvres aux services de la santé, (iii) Promouvoir l'accès des pauvres à l'eau, (iv) Améliorer le cadre de vie des pauvres : l'habitat.

¹⁰ (i) Diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole, (ii) Intensification et modernisation de l'activité agricole, (iii) Accroissement et diversification des revenus des ruraux, (iv) Désenclavement.

¹¹ (i) Bonne gouvernance démocratique, (ii) Gouvernance locale, (iii) Bonne gouvernance économique, (iv) Lutter contre la corruption.

6.3.1.2.1. LE SECTEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE

L'un des objectifs essentiels du secteur agricole contenu dans le Document d'Orientation Stratégique (DOS) et du Plan Stratégique Opérationnel (PSO), est d'assurer de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins des populations, tout en maintenant et en améliorant la qualité de la vie et de l'environnement. Pour atteindre cet objectif global, le gouvernement s'est assigné les missions suivantes :

- accroître la production agricole de 5 à 10 % par an au cours des 10 prochaines années ;
- contribuer à une croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs d'au moins 3 % par personne et par an ;
- créer les conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée ;
- généraliser et renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales ;
- favoriser l'initiative privée dans le secteur agricole et améliorer les performances des agriculteurs ;
- renforcer les capacités opérationnelles des structures techniques.

La mise en œuvre du Document d'Orientation Stratégique permettra de relever d'importants défis ; entre autres :

- la sécurité alimentaire ;
- la réduction de la pauvreté en milieu rural ;
- la restauration et l'amélioration des ressources naturelles ;
- la promotion du rôle économique de la femme et des jeunes en milieu rural.

Les résultats attendus de la réalisation des objectifs dans le secteur de l'agriculture portent principalement sur la diminution de la vulnérabilité de l'activité agricole, l'intensification et la modernisation de l'activité agricole, l'accroissement et la diversification des revenus des acteurs du secteur agricole, la professionnalisation des acteurs et le soutien aux organisations de producteurs.

Le gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement, a lancé un ensemble de projets et programmes de développement dont les plus pertinents en matière de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité sont :

- La petite irrigation villageoise dans l'objectif d'une production céréalière (maïs, niébé, soja) en saison sèche ;

- L'opération 50 000 fosses fumières pour une fertilisation des sols appauvris par de nombreuses années d'exploitation ;
- Le programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) d'une durée de 15 ans renouvelables tous les cinq ans. Son objectif global est de réduire rapidement la pauvreté rurale et de promouvoir un développement durable. Son coût est de plus de 70 milliards de francs CFA ;
- La promotion des filières agricoles par la commercialisation des productions agricoles dans l'objectif de promouvoir les filières agricoles par l'organisation de la production, la collecte, la commercialisation, l'organisation et la professionnalisation des producteurs. A ce titre l'agriculture vivrière connaîtra une nouvelle impulsion avec la création de la Société de Promotion des Filières Agricoles (SOPROFA), dont l'objectif est d'apporter un soutien à l'encadrement des producteurs vivriers et la commercialisation de leurs produits ;
- La mise en œuvre du Programme Saaga qui contribue déjà à l'augmentation de la pluviométrie et qui met le pays à l'abri des effets désastreux d'un démarrage tardif des pluies.

En perspective, il faut souligner la valorisation économique des petits barrages existants et l'aménagement de grands périmètres comme celui du barrage de Samandeni.

L'accroissement et la diversification des revenus des ruraux constituent un point d'appui important pour le gouvernement dans la lutte contre la pauvreté. En effet, il est envisagé dans ce cadre quatre types d'actions stratégiques :

- Améliorer l'accès des producteurs au crédit ;
- Augmentation de la monétarisation de la production ;
- Augmentation de la compétitivité des cultures de rente ;
- Promotion des activités rémunératrice de revenus et d'auto emplois.

Ces options de politiques de développement du secteur agricole reconnu comme principal pilier de la croissance économique du pays, s'effectuent dans un cadre réellement propice tant les effets externes de cette option sont en train d'être maîtrisés à travers la mise en œuvre de politiques appropriées en matière d'environnement et d'eau.

En effet tous les instruments juridiques en la matière sont en place (RAF, code de l'environnement, code forestier, loi d'orientation sur l'eau) ainsi que les plans sectoriels de développement (Plan d'action national de l'environnement (PANE) et plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE).

6.3.1.2.2. LES SECTEURS SOCIAUX

Santé : D'après l'étude sur le profil de pauvreté du Burkina Faso, l'accès aux services sociaux est beaucoup plus limité chez les pauvres que chez les non pauvres. Il apparaît alors que l'amélioration de l'accès à ces services est une condition nécessaire à la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité.

Le Gouvernement s'est engagé à mettre en place un certain nombre d'actions prioritaires en matière de santé. Parmi ces actions, on peut retenir :

- améliorer la couverture sanitaire et la qualité des prestations des services de santé;
- assurer la disponibilité et l'accessibilité géographique et financière des médicaments sur toute l'étendue du territoire et à toutes les couches sociales (mise en oeuvre de l'Initiative de Bamako);
- renforcer la couverture des programmes élargis de vaccination, de planification familiale, de santé maternelle et infantile, de lutte contre les maladies diarrhéiques en les intégrant selon le principe des soins de santé primaire;
- valoriser la médecine et la pharmacopée traditionnelle;
- stimuler la contribution du secteur privé à la couverture des soins de santé;
- renforcer la participation des individus et des communautés à la gestion des problèmes de santé conformément au principe d'auto-responsabilité.

L'objectif global du gouvernement dans ce secteur est la mise en œuvre effective du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), à travers des plans triennaux et des actions spécifiques de grande envergure. Ainsi, le Système National d'Information Sanitaire (SNIS) et les stratégies de lutte contre les maladies endémo-épidémiques seront renforcés par des campagnes massives et régulières de vaccination contre la méningite et le choléra et l'initiative "Faire Reculer le Paludisme".

Dans le cadre de lutte contre le SIDA qui a un impact dévastateur et qui, de ce fait, constitue une grave menace pour notre pays, le gouvernement a engagé une politique de santé publique vigoureuse axée sur la prévention, l'accès aux soins, le renforcement des infrastructures hospitalières ainsi que le renforcement du partenariat pour une mobilisation efficace des ressources.

Education : Une impulsion décisive sera donc donnée au système éducatif dans son ensemble, en vue d'en accroître l'offre, tout en veillant à l'élimination des disparités de tout genre.

C'est dans ce sens que le Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base (PDDEB) va être bientôt renforcé par le programme accéléré d'Éducation Pour Tous (EPT), afin de combler à terme le déficit éducationnel. La conjugaison de ces actions d'envergure sans précédent, qui mobiliseront plus de 300

milliards de francs CFA (dont 235 pour le PDDEB), se traduira sur le terrain par une expansion significative du système d'éducation de base, ainsi que l'amélioration des conditions, de la qualité et de la pertinence de l'enseignement.

La mise en œuvre du PDDEB se traduira par la construction de 23 000 nouvelles salles de classe, 23 000 logements d'enseignants et le recrutement de plus de 20 000 enseignants. De même, 7 000 Centres Permanents d'Alphabétisation et de Formation seront réalisés à travers tout le pays.

Dans le même élan, la vulgarisation de l'éducation non formelle sera renforcée à travers l'approche " faire-faire ", et la mise en place du Fonds National pour l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle.

L'expansion de l'éducation de base permettra d'élever le taux brut de scolarisation du pays qui est actuellement de 43,4 % à 51 % en 2004, pour atteindre 70 % en 2010. Dans la même période, le taux de scolarisation des filles passera de 44 % à 65 %, tandis que celui de l'alphabétisation qui est de 31 % connaîtra une progression pour atteindre 40 %.

Il s'agit pour le gouvernement de viser un meilleur équilibre d'ensemble du système dans le but de répondre aux aspirations de la population n'ayant pas accès à l'éducation, et d'avoir des bases pour répondre aux besoins de développement du secteur de l'emploi moderne et du secteur informel urbain et rural.

Emploi : La création d'emplois est considérée par le gouvernement (et les autres partenaires au développement) comme un moyen pour réduire les coûts sociaux des mesures des P.A.S. qui pèsent lourdement sur les pauvres et les groupes vulnérables. Plusieurs mesures ont été envisagées dans ce sens:

- accroître sensiblement la compétitivité de la main d'oeuvre et créer les conditions d'une adaptation permanente des qualifications et des compétences professionnelles au besoin évolutif des différents secteurs de l'économie;
- instaurer un environnement économique incitatif à la création d'emplois tant du point de vue de la fiscalité que de la législation du travail ;
- procéder à l'allègement des procédures administratives (et les procédures d'appel d'offres en particulier) et à la simplification du cadre juridique afin de favoriser une plus grande mobilité des facteurs de production et ainsi stimuler la création d'emplois ;
- privilégier l'utilisation des techniques à fort coefficient de main d'oeuvre dans les différents secteurs de l'économie, notamment l'approche HIMO (Haute Intensité de Main d' OEuvre) dans la conception et la mise en oeuvre des programmes d'investissement et, parallèlement, l'utilisation des matériels locaux ;

- encourager la consommation des produits Burkinabé (de l'industrie, l'artisanat et l'agriculture);
- impulser à travers le processus de décentralisation, une dynamique nouvelle de développement de l'emploi rural non agricole;
- créer les conditions d'une expansion des PME compétitives et à fort coefficient de main d'oeuvre ;
- initier sur une vaste échelle des programmes spécifiques de création d'emplois ou d'activités rémunératrices au profit des groupes vulnérables.

La stratégie de création d'emplois à l'aide des travaux publics à Haute Intensité de Main d'œuvre (H.I.M.O.) pour répondre aux problèmes de chômage est prometteuse pour une assistance rapide aux populations vulnérables dans les zones urbaines surtout, mais elle ne représente pas une solution à long terme. Elle est tout au plus une mesure provisoire nécessaire et utile pour aider les ménages pauvres et vulnérables à supporter le choc des mesures du P.A.S. (dévaluation et privatisation surtout) jusqu'à ce que la croissance économique envisagée offre des possibilités plus durables. L'agence FASO BAARA, créée pour exécuter des travaux d'intérêt public, ne parvient pas à résorber tous les chômeurs au cours d'une année.

En zone rurale, il est mis en œuvre la création d'emplois non agricoles à travers le programme spécial de travaux publics à Haute Intensité de Main d'œuvre (PSTP/H.I.M.O.) du ministère en charge de l'emploi.

L'assistance aux PME/PMI vise un double objectif : créer des emplois et éviter une aggravation du chômage. Mais ce double objectif semble être difficile à atteindre dans le court terme. Des efforts visant à assurer l'éducation, la formation technique et même à fournir des fonds pour encourager les travailleurs déflatés et les jeunes diplômés sans emploi à monter leurs propres entreprises n'ont eu qu'un succès mitigé. Il faut souligner que ces efforts ne sont pas seulement orientés vers les groupes vulnérables. En effet, la formation n'est pas conçue en tenant compte que la majorité de ceux qui interviennent dans le secteur informel est analphabète.

Le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (F.A.A.R.F.) a ses activités orientées spécifiquement vers les femmes, car ce soit elles qui éprouvent des difficultés pour exercer des activités rémunératrices dues entre autres à leur position subordonnée dans la société et aux travaux domestiques qui prennent une grande partie de leur temps. Les crédits alloués au F.A.A.R.F. sont encore insuffisants pour toucher toutes les franges de la population, notamment les femmes démunies.

Il existe un programme spécifiquement orienté vers les travailleurs déflatés : le Programme National d'Appui à la Réinsertion des Travailleurs Déflatés (P.N.A.R.-T.D.) dont l'objectif est la formation à la reconversion professionnelle et le soutien à la réintégration des travailleurs déflatés. Malheureusement, la capacité de

prise en charge annuelle moyenne de ce programme ne dépasse guère actuellement 100 déflatés alors que depuis 1990, environ 700 travailleurs en moyenne ont été licenciés par an suite aux restructurations.

Action sociale : La femme n'est pas seulement la mère de l'homme. Elle est surtout la mère de toute la société présente et à venir. En travaillant pour la promotion de la femme, c'est toute la société que l'on permet d'avancer dans le mieux être.

A ce titre, le gouvernement continue de travailler à l'avènement d'une société véritablement mixte et équitable, au sein de laquelle, les responsabilités seront partagées entre les femmes et les hommes qui forment, ensemble, la Nation burkinabé. Pour favoriser une meilleure organisation des structures féminines et étoffer leurs initiatives, le gouvernement poursuit la réalisation d'infrastructures socio-économiques dans tout le pays.

En plus de la poursuite de la mise en place des Directions Régionales de la Promotion de la Femme, six (06) Maisons de la Femme et quinze (15) forages seront réalisés par an, dans le cadre de l'initiative PPTTE. Les actions tendant à leur promotion sur le plan économique et sur le plan de la citoyenneté, sont en outre renforcées.

Conscient de l'enjeu que constitue l'épanouissement social des citoyens, tant dans l'harmonie sociale que dans la production, le gouvernement poursuit sa politique en la matière, par l'intégration des trois volets essentiels que sont : la promotion du cadre de vie familial, l'action en direction des couches les plus vulnérables et l'expression de la solidarité nationale.

L'action du gouvernement au plan social, participe de la lutte contre la pauvreté, qui ne doit pas être perçue comme l'assistance intrinsèque à des nécessiteux. Aussi, celle-ci fera une option nette pour la promotion des activités génératrices de revenus au profit des groupements, des familles et des personnes vivant dans la pauvreté. Les actions suivantes sont programmées à court et à moyen termes

- l'appui à l'installation socio-économique des jeunes formés dans les structures de rééducation et de formation d'Orodara et de Gampèla ;
- la création de micro-projets au profit des filles formées au Sourou ;
- l'appui aux activités socio-économiques des personnes handicapées ;
- la mise en œuvre d'un plan d'actions et la création d'un Conseil National des personnes âgées ;
- la formation des groupements féminins dans les techniques de production, de conservation et de transformation des produits agricoles, et leur assistance pour l'obtention de crédits.

La protection de l'enfance en danger et la lutte contre le trafic des enfants, restent des préoccupations du Gouvernement.

6.3.1.2.3. LE SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT

Le document de «*politique et stratégie en matière d'eau*» adopté par le gouvernement du Burkina Faso fait l'objet du décret N°98-365/PRES/PM/MEE du 10 septembre 1998. La politique nationale de l'eau qui y est définie, au regard de ses objectifs, principes et approches, ouvre des perspectives notables pour le développement des équipements et services d'AEP.

En perspective, il faut souligner l'objectif d'accroissement de la couverture des besoins en eau potable à 90 à 95 % en milieu rural et semi-urbain, sur la base de 300 habitants par point d'eau, qui sera porté de 58 à 70 % en milieu rural en 2003.

Les dix (10) dernières années peuvent être considérées au Burkina Faso comme le point de départ d'un développement notable de l'assainissement.

En effet, ces années sont marquées par :

- l'introduction et la mise en œuvre de la méthode de planification stratégique de l'assainissement des eaux usées et des excréta ;
- les réflexions d'ensemble au niveau des 2^e et 3^e PDU sur l'intégration des différents domaines de l'assainissement ;
- la création de structures centrales de l'Etat dans le domaine de l'environnement ;
- l'organisation de la gestion de l'environnement urbain autour d'autorités municipales ;
- la préparation et l'adoption courant 1996 de la stratégie nationale du sous-secteur de l'assainissement.

Aujourd'hui, en conformité avec l'esprit de l'article 58 de la loi 005/97/ADP, on peut considérer que la Stratégie nationale d'assainissement est désormais établie et que ses modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation sont aussi définies.

6.3.1.2.4. LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le Burkina Faso se positionne au cœur d'un processus de promotion d'une bonne gouvernance environnementale, afin de faire face aux trois (3) grands défis qui sont :

- la lutte contre la désertification, qui va de pair avec la lutte contre la pauvreté ;
- l'amélioration du cadre de vie des populations aussi bien en milieu urbain que rural ;
- le respect des engagements internationaux en matière d'environnement.

Ces défis ne pourront être relevés que si une lutte sans merci contre la dégradation accélérée de nos ressources naturelles est menée par la mise en œuvre effective des textes d'application du code de l'environnement et du code forestier.

En vue d'une meilleure intégration des principes du développement durable et intégré, le Gouvernement a entamé la réorganisation du Conseil National de Gestion de l'Environnement (CONAGESE), en un conseil national pour l'environnement et le développement (CONED).

Toutes ces actions sont nécessaires mais ne suffisent pas. Pour arrêter la dévastation systématique de l'environnement il faut envisager une politique vigoureuse de reforestation. C'est pourquoi, en plus de l'opération " 8000 villages - 8000 forêts " le gouvernement veut lancer très bientôt une opération complémentaire " un département, une forêt.

6.3.1.2.5. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES

En plus des outils de planification à long terme en préparation, comme le Schéma National d'Aménagement du Territoire, l'Etat a mis concrètement en oeuvre des projets et programmes qui contribuent à un meilleur aménagement du territoire. Il convient de mettre ces actions en évidence car elles jouent un rôle important dans la limitation des risques covariants au niveau régional et national. Dans ce cadre on peut citer entre autres :

- Le programme de pistes rurales qui est une approche novatrice en matière d'aménagement de pistes rurales impliquant les forces vives villageoises. En utilisant les techniques de construction à haute intensité de main d'œuvre, le programme vise la création d'emplois ruraux temporaires et le désenclavement des régions rurales, en vue de résorber l'exode rural ;
- L'agence Faso Baara qui, sous le statut de maître d'ouvrage délégué, réalise des infrastructures au profit des communes urbaines et contribue ainsi, à travers la technique HIMO, à résoudre la question du chômage en milieu urbain ;
- Le Programme de réduction de la pauvreté au niveau communal (PRPC) : Ce programme est fondé sur la dynamique de la décentralisation et vise à renforcer les capacités institutionnelles et financières des populations et des communes et à améliorer l'accès aux services sociaux de base. Les populations pauvres en sont les bénéficiaires directs dans 15 communes de plein exercice ;
- Le Fonds de développement des collectivités (FODECOL) est un instrument technique et financier pour appuyer les collectivités locales. Il a démarré ses activités le 3 avril 1996 en tant que FODECOM avec, comme finalité d'une part de mettre à la disposition des communes les fonds nécessaires à leur fonctionnement par le financement des infrastructures et équipements

communaux de bases et d'autre part de contribuer à rendre l'environnement global plus favorable au développement et à la gestion des communes de plein exercice ;Le Programme de Développement des Villes Moyennes (PDVM).

Le PDVM, adopté par le Gouvernement en novembre 1989 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique opérationnelle d'aménagement du territoire et de développement régional et urbain.

Le programme est un document d'identification de projets portant sur chacune des dix villes moyennes suivantes : Banfora, Dédougou, Dori, Gaoua, Fada N'Gourma, Kaya, Koudougou, Ouahigouya, Pô et Tenkodogo.

Formulées suivant une démarche participative, les projets portent sur quatre volets avec un appui au renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. Ces quatre volets sont :

- la dotation des villes en infrastructures, équipements et services urbains ;
- la création et le renforcement des PME/PMI génératrices d'emplois ;
- le lotissement/logement dans les villes concernées ;
- l'amélioration de la gestion municipale.

L'intérêt manifesté par certains bailleurs a permis la réalisation d'études de préfaisabilité dans sept villes. Parmi ces villes, trois connaissent la mise en œuvre de leur programme grâce aux financements de la Coopération Suisse. Il s'agit de :

- Ouahigouya depuis octobre 1992 ;
- Koudougou depuis mars 1997 ;
- Fada N'Gourma depuis mai 1997.

Au-delà des secteurs retenus dans le cadre de la présente étude, d'autres secteurs non moins importants retiennent l'attention du gouvernement, il s'agit notamment des secteurs de :

- **L'élevage** : malgré sa faible productivité, ce secteur contribue de manière soutenue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et participe pour plus de 10 % au Produit Intérieur Brut (PIB). Il faut mentionner qu'un Plan d'Actions et un Programme d'Investissement du Secteur de l'Elevage (PAPISE), adoptés en octobre 2000, sont mis en œuvre. Un projet de loi d'orientation sur le pastoralisme est en cours de préparation.
- **L'énergie** : malgré les nouvelles orientations de l'Etat en matière d'énergie, son coût de production et de vente demeure très élevé., Ce qui constitue un obstacle à la compétitivité de notre économie et par conséquent au développement du pays.

- **Le transport** : le secteur des transports est un puissant levier de développement car il joue efficacement un rôle de soutien à la production. Les objectifs de développement portent essentiellement sur la qualité de service, la sécurité, la réduction des coûts de transport et le développement du réseau des infrastructures de transport au niveau national et régional.

6.3.1.2.6. LA BONNE GOUVERNANCE

La transformation du Secrétariat d'Etat chargé de la Promotion des Droits de l'Homme en un département ministériel à part entière, marque la volonté du gouvernement d'accorder aux questions des droits humains une attention particulière, et d'œuvrer en faveur d'une culture de la paix et de la démocratie. Cette mutation institutionnelle répond aux exigences du processus de réconciliation nationale et d'approfondissement du processus d'édification de l'Etat de droit dans notre pays.

Le gouvernement s'est engagé à traduire cette volonté politique en une politique opérationnelle, visant à édifier une société démocratique, fondée sur le respect de la dignité humaine, des libertés et des droits fondamentaux de la personne humaine. Pour ce faire, il s'appuiera sur le plan d'action et d'orientation pour la promotion et la protection des droits humains au Burkina Faso, adopté en décembre 2001. Ce plan détermine les axes directeurs et les actions prioritaires indispensables pour l'amélioration rapide et significative de la situation des droits humains dans notre pays.

En démocratie, l'Etat a un rôle central dans la structuration de la société. Pour assurer pleinement ses missions dans un monde en perpétuelle mutation, l'Etat a besoin de se réformer.

L'action gouvernementale vise à donner à l'Etat son efficacité dans la défense de l'intérêt général. Pour ce faire, il faut promouvoir un nouveau mode de relations de l'Etat avec les citoyens, un Etat qui doit être plus simple, plus transparent, plus proche. Il s'agit également de bâtir un véritable Etat de droit, qui reflète également nos réalités culturelles et sociales. Un tel Etat implique nécessairement l'émergence d'une nouvelle citoyenneté. Cette nouvelle citoyenneté doit être le produit d'un pacte social voulu et renouvelé, et doit être synonyme de participation et de partage des responsabilités.

Depuis quelques années, la puissance publique s'est engagée à renouveler ses modes de fonctionnement pour ouvrir des perspectives à la gestion efficace de l'Etat. Dans ce sens, elle déploie ses efforts selon les axes suivants :

- le renforcement de la bonne gouvernance ;
- la poursuite de la réforme globale de l'administration publique ;
- l'approfondissement du processus de décentralisation et de déconcentration ;

- la poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la justice ;
- l'intensification de la lutte contre la corruption et la fraude.

6.3.2. LE DISPOSITIF PREVENTIF DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE PREVENTION DES RISQUES

En plus de ces actions multiformes en faveur de la lutte contre la pauvreté, l'État a mis en place un certain nombre de dispositifs de protection et de gestion des crises. Il s'agit notamment de l'observatoire sur l'emploi, de l'observatoire sur la pauvreté et le DHD, de l'ensemble des mécanismes de la gestion de la sécurité alimentaire (système d'alerte précoce, le stock de sécurité alimentaire) et les divers fonds sociaux mis en place qui peuvent être déclenchés à tout moment en fonction des besoins d'aide.

7. LES AXES STRUCTURANTS D'UNE POLITIQUE DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ À LA PAUVRETE AU BURKINA FASO

Il est certain que pour réussir une politique efficace de lutte contre la vulnérabilité, il faut mettre en œuvre des actions vigoureuses qui s'adressent en priorité aux causes profondes de la vulnérabilité. C'est pourquoi les actions suivantes sont en rapport avec les causes profondes de la vulnérabilité mise en évidence dans le chapitre sur la typologie des risques.

La présente étude ne fait que souligner les points essentiels d'une politique de réduction de la vulnérabilité.

Les options stratégiques ne doivent pas être définies par type de vulnérabilité, elles doivent être transversales et concernées des grappes de causes profondes homogènes ou liées entre elles. Si les facteurs de risque semblent garder une forme d'indépendance quand on passe d'un type de vulnérabilité à un autre, il n'en est pas de même pour les domaines d'intervention et les causes profondes.

En effet, il est remarquable que l'ensemble des causes profondes soient liées entre elles par des relations de cause à effet et que des domaines comme la démographie, l'économie, l'agriculture, la santé, l'éducation apparaissent indifféremment d'un type de vulnérabilité à un autre.

Une analyse transversale des causes profondes permet de prime abord de dégager les axes de politiques suivants :

1. Renforcer au plan technique les outils d'analyse sur la vulnérabilité à la pauvreté

Les données actuelles sont insuffisantes pour saisir toute l'envergure du phénomène de la vulnérabilité à la pauvreté. Les efforts de l'Etat étant principalement axés sur la lutte contre la pauvreté, le dispositif statistique actuel (enquêtes prioritaires, enquêtes légères, observatoire sur l'emploi, observatoire de la pauvreté et DHD) ne permet de saisir que partiellement le phénomène de la vulnérabilité. Il est surtout recommandé, en rapport avec le dispositif actuel, d'étudier la possibilité de prendre en compte dans les enquêtes périodiques, une enquête supplémentaire de type panel concernant spécifiquement la problématique de la vulnérabilité. Ce type d'opération donnera plus de précision aux modèles théoriques utilisés pour apprécier le phénomène.

2. Renforcer et consolider les actions en cours en matière de lutte contre la pauvreté.

Il ressort clairement que les secteurs cibles du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté, renferment des facteurs de risques de la vulnérabilité à la pauvreté. Il s'agit de la santé, de l'éducation, de l'action sociale, de l'agriculture et de la bonne gouvernance. A ce niveau toutes les actions entreprises doivent être poursuivies et renforcées.

3. Orienter les efforts du gouvernement sur les causes profondes de la vulnérabilité à la pauvreté.

Malgré le fait que le concept de la vulnérabilité à la pauvreté soit mal saisi et passablement pris en compte dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, le gouvernement du Burkina est déjà engagé à des degrés divers selon les problèmes à résoudre dans la lutte contre la vulnérabilité à la pauvreté. Cependant, il est regrettable qu'elle ne fasse pas l'objet d'une politique globale et cohérente. En cela, l'étude permet de dégager les points focaux d'une politique de lutte contre la vulnérabilité des ménages. Ils constituent des grandes orientations que des études ultérieures devront contribuer à détailler.

Au plan démographique

- Anticiper et gérer les migrations intra régionales et internationales en appuyant les dynamiques positives.
- Renforcer l'action du gouvernement dans la gestion de l'urbanisation

Au plan économique

- Appuyer la dynamique du secteur informel pour favoriser une différenciation progressive qui permettra à terme la création d'entreprises intermédiaires, petites et moyennes. C'est le secteur d'avenir en termes d'emplois et de revenus
- Dans le secteur primaire et agricole en particulier, il faut renforcer l'élargissement de la base productive et la productivité économique et financière du secteur.

- Poursuivre la politique de développement des filières agricoles en redimensionnant au niveau requis le niveau d'intervention et d'encadrement de l'Etat
- A l'instar de la petite irrigation, favoriser dans le secteur agricole et de l'hydraulique le développement d'une nouvelle ingénierie d'aménagement de financement adapté à la capacité des producteurs et susceptible d'intéresser l'intervention et le financement du privé.
- Assurer durablement la connexion du secteur agricole à l'économie de marché dans une perspective qui offre la liberté au producteur de planifier sa production par la demande du marché. Cela suppose pour eux une grande lisibilité des signaux du marché et de la part de l'Etat, la mise en œuvre d'actions structurantes (à définir) pour accompagner le processus
- Dans le domaine du foncier, il faut établir une typologie des mécanismes de gestion informelle du foncier qui rythment les rapports entre les populations en milieu rural. Elle permettra de déterminer les meilleures options pour sécuriser les tenures foncières dans ce milieu

Au plan social

Tout en renforçant les actions en cours, le gouvernement est invité à instaurer des discussions et à promouvoir de manière originale des mécanismes de sécurité sociale au niveau villageois et au niveau de certaines catégories de population frappées par le chômage, la maladie et l'invalidité. Un régime de retraite étendu à tous les secteurs d'activités, surtout pour les acteurs du secteur informel, doit être pensé.

C'est le plus grand défi qui se pose à la génération actuelle car c'est dans le domaine de la sécurité sociale que naissent tous les facteurs structurels de la vulnérabilité à la pauvreté.

D'une manière générale, les principes¹² directeurs suivants devront guider l'élaboration de cette stratégie :

1. Centrer l'attention sur les risques les plus graves et sur les catégories les plus vulnérables ;
2. Tenir compte des stratégies informelles de gestion des risques des ménages pauvres ;
3. Combiner différents types d'instruments, compte tenu des contraintes budgétaires et logistiques ;
4. Former des partenariats pour le financement et l'exécution des programmes ;
5. Adopter une perspective dynamique et à long terme.

Telle est la trame essentielle d'une politique aux plans démographique, économique et social pour limiter, atténuer et réduire le phénomène de la vulnérabilité à la pauvreté au Burkina Faso.

¹² Extraits de « la gestion dynamique des risques sociaux et les pauvres : les grandes lignes d'une stratégie de protection sociale » Banque Mondiale 2001.

8. Bibliographie

1. Le Profil de Pauvreté au Burkina Faso, I.N.S.D., 1996
2. Le Profil de Pauvreté au Burkina Faso, I.N.S.D., 1998
3. Analyse des résultats de l'Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages, I.N.S.D., 1996
4. Analyse des résultats de l'Enquête Prioritaire sur les conditions de vie des ménages, I.N.S.D., 1998
5. Enquête Nationale de Statistiques Agricoles (E.N.S.A.), D.S.A.P., 1993, Rapport Général.
6. Enquête Nationale de Statistiques Agricoles (E.N.S.A.), D.S.A.P., 1993, Rapport d'Analyse.
7. Enquête à Indicateurs Multiples : Situation des enfants au Burkina Faso, UNICEF, juin 96
8. Etude Participative Visuelle sur la Pauvreté au Burkina Faso, octobre 1993
9. Assessing Vulnerability to Poverty, Stefan Dercon, Oxford University, August 2001.
10. Etude sur les risques sociaux et la vulnérabilité au Burkina Faso., Maxime Bonkougou, Michel Koné, Ouagadougou octobre 2002.
11. Pauvreté et Vulnérabilité au Burkina Faso, Adama Ouattara, Joanis Kaboré, Mme Jeanne Nyaméogo, mars 1997.
12. Reconceptualizing poverty assessments to take account of vulnerability - Shubham Chaudhuri Workshop on poverty and vulnerability Third Asia Development Forum Bangkok, June 13, 2001.
13. Quantifying Vulnerability to Poverty: A Proposed Measure, Applied to Indonesia * Lant Pritchett (World Bank), Asep Suryahadi (SMERU), Sudarno Sumarto (SMERU) Social Monitoring and Early Response Unit Jakarta.
14. Rapport sur le développement Humain Durable au Burkina Faso, PNUD, 1998.
15. Rapport sur le développement Humain au Burkina Faso : La lutte contre le VIH-Sida, PNUD, 2001.
16. Rapport mondial sur le développement humain 2002, approfondir la démographie dans un monde fragmenté.
17. Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001, Combattre la pauvreté.

9. Annexes

